



Communauté de Communes du Bocage-Hallue

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH Dossier d'arrêt de projet



Orientations d'Aménagement et de Programmation patrimoniales

« Vu pour être annexé à la délibération du arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.»

Fait à
Le Président,

ARRÊTÉ LE : 15/12/2016 puis le 27/04/2017

Etude réalisée par :



environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
Tél. 03 27 97 36 39

agence Est (siège social)
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. 03 26 64 05 01

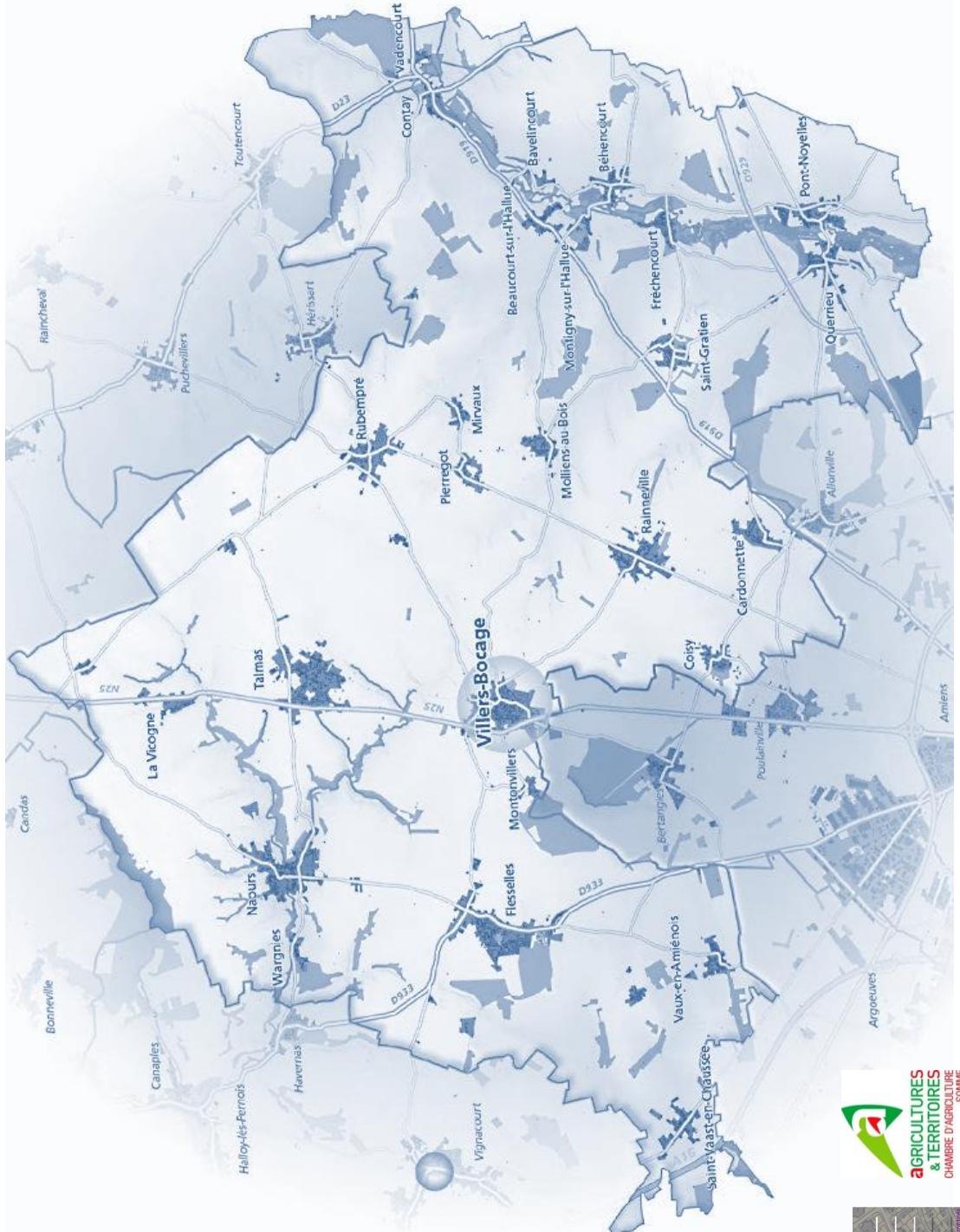
agence Ouest
Parc d'Activités Le Long Buisson
251 rue Clément Ader - Bât. B
27000 Evreux
Tél. 02 32 32 53 28

www.auddicé.com



Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Bavelincourt



Groupe auddicé
Institut auddicé
établissement
Conseil



Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiens

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie**, et un **enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

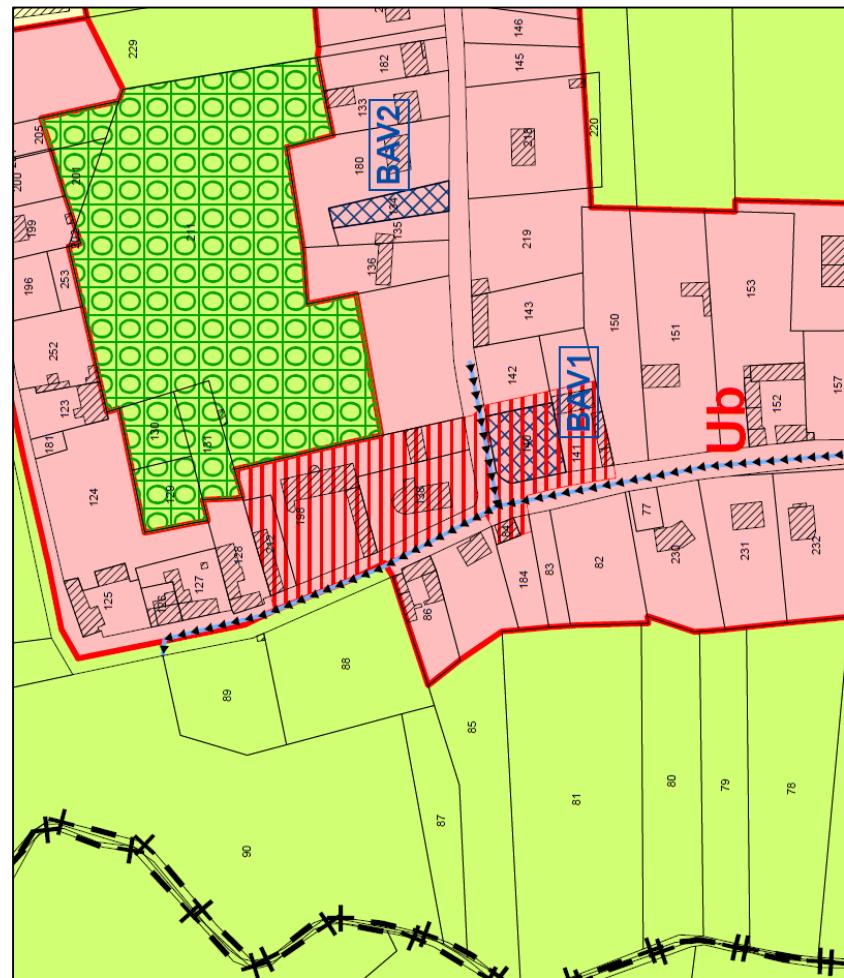
L'objectif des OAP patrimoniales est, sur certains secteurs particulièrement intéressants, de compléter le règlement par des **prescriptions** et **recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière plus souple (rapport de compatibilité).

- **Composition de l'OAP :**

- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

- Situation dans le règlement graphique



Cette Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale s'étend sur le cœur de village de Bavelincourt.

Le secteur concerné (hachures rouges) s'étend sur l'intersection de la Grand Rue et de la Rue du Calvaire. Il est classé en Ub, et comprend un emplacement réservé.

Le secteur comprend quelques constructions, qui ont toute un intérêt patrimonial : le château (et ses dépendances), l'Eglise, l'ancien presbytère, l'ancienne école, la mairie.

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **un village ouvert sur la vallée de l'Hallue**

Vue du site depuis la Grand Rue (regard dirigé vers le Nord)



Paysage **intime**, dominé par le **végétal** : dans la vallée (prairies, boisements), et dans le village (pelouses, haies).

Alignement de tilleuls autour de l'Eglise facilite l'intégration du bâtiment dans le paysage.

Espace boisé à droite peu qualitatif : bloque la vue.

Bavelincourt

Description du secteur

Vue de la Vallée de l'Hallue depuis la Mairie (regard vers le Sud-Ouest)



Une vue assez profonde sur la vallée : permet au regard de s'échapper, évite tout sentiment d'enferment.

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un **patrimoine bâti authentique**
Le site offre, concentrés sur un petit périmètre, plusieurs éléments de **patrimoine bâti à la fois en bon état et authentique**.

Maison de maître se trouvant à proximité immédiate de l'Eglise



Bavelincourt

Description du secteur



L'église,
entourée
de tilleuls



L'ancien
presbytère



La Mairie



L'ancienne
école



Description du site

- Des évolutions paysagères aux abords du site

Les constructions récentes sont particulièrement visibles Grand Rue : à l'**interface entre le village et la vallée de l'Hallue.**

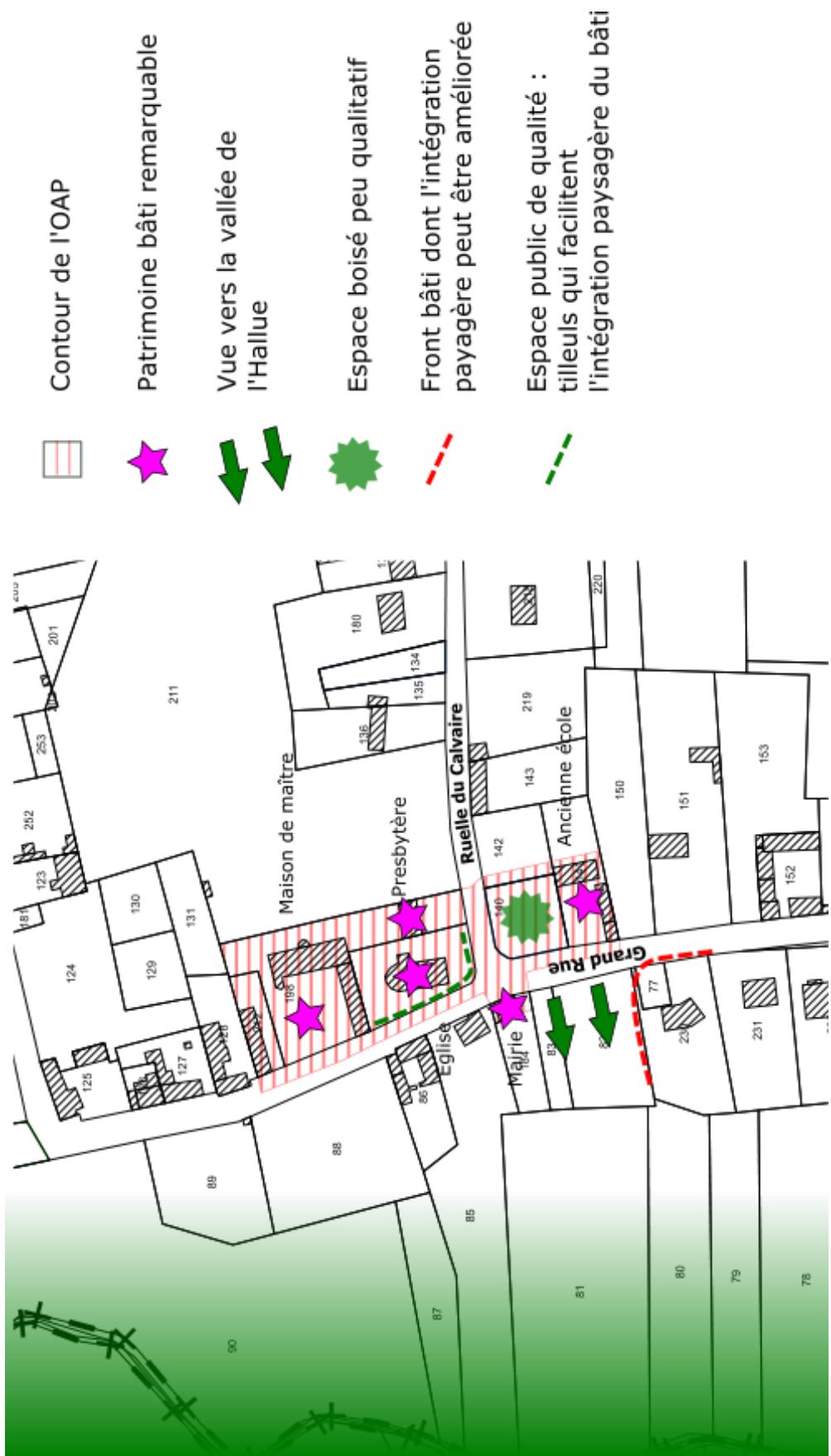
L'intégration paysagère des constructions récentes peut être améliorée afin de ne pas dénaturer le site.

Description du site



Clôture dont le style contraste avec l'architecture locale

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



Prescription n°1 – conserver l'ouverture sur la vallée de l'Hallue

Des ouvertures visuelles vers la vallée de l'Hallue depuis la Grand Rue devront être conservées

Prescription n°2 – adapter les volumes et les formes au contexte

Le long de la Grand Rue, du côté de la vallée de l'Hallue, les constructions adopteront des **volumes simples**, les constructions seront implantées parallèlement à la voirie, et leur hauteur ne dépassera pas le niveau **Rez-de-Chaussée + Combles**.

D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

A l'angle de la Grand Rue et de la ruelle du Calvaire (parcelle n°140), en vis-à-vis de l'église, la hauteur pourra être plus importante.

Les constructions n'adopteront pas de toiture à la forme complexe (plus de 4 pans).

Prescription n°3 – protéger le patrimoine bâti existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Bavelincourt.

Recommendation n°1 – favoriser la cohérence du bâti via les matériaux de constructions et les couleurs

- **Toitures** : l'utilisation de l'ardoise, ou d'un matériau d'aspect similaire, est conseillée pour les couvertures.
- **Façades** : l'utilisation de la brique rouge, comme matériau principal, ou associée à un second matériau d'aspect plus clair, est conseillée. Pour ce second matériau, le blanc, le gris, et les couleurs vives sont déconseillés. La couleur ocre est conseillée.

Recommendation n°2 – soigner l'angle de la Grand Rue et de la rue du Calvaire par la végétation

Cet angle est actuellement occupé par l'église au Nord (entourée d'une pelouse plantée de tilleuls), et par un espace boisé au Sud (parcelle 140).

Lorsque que l'angle Sud sera aménagé, il est conseillé de créer un aménagement végétal qualitatif répondant à celui qui entoure l'église : avec, par exemple, un alignement d'essences locales.

Bavelincourt

Recommandations



Recommandation n°3 – ériger des clôtures cohérentes avec les clôtures traditionnelles

Si la construction principale comprend de la brique, la clôture sera composée d'un muret en brique, surmonté d'un barreaudage métallique, éventuellement doublé d'une haie végétale (voir exemples de clôtures traditionnelles ci-dessous).

Les plaques de béton, ou les grillages non doublés de haie, sont déconseillés.

Exemples de clôtures traditionnelles présentes à Bavelincourt



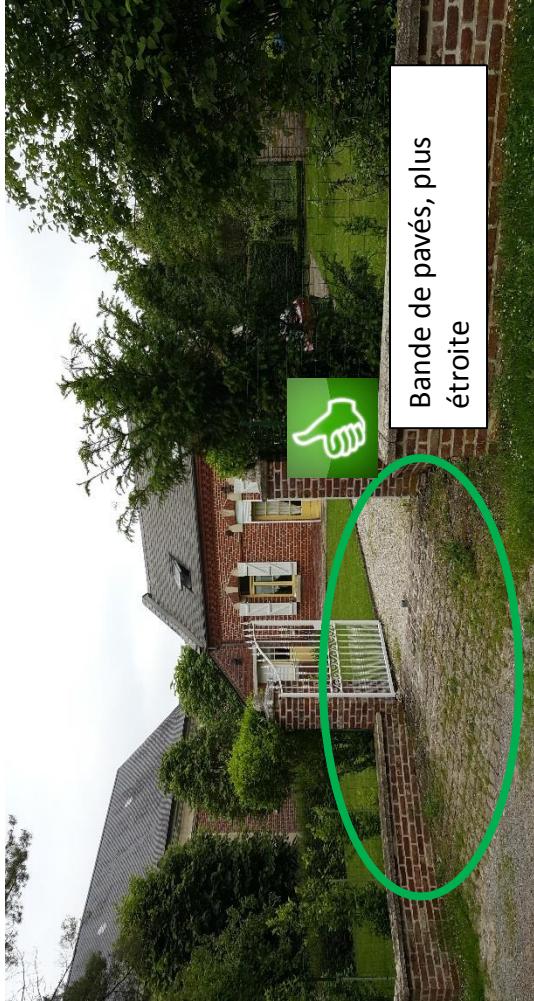
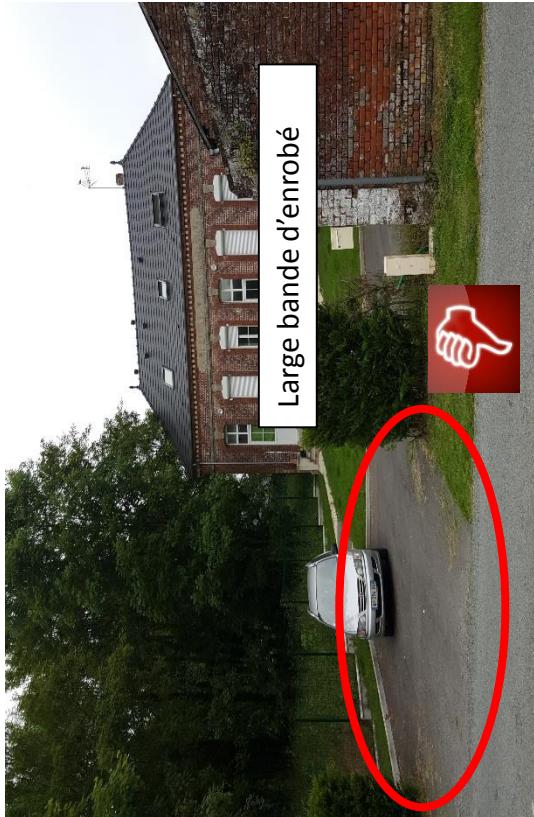
Recommandation^{°4} – soigner les entrées de parcelles

Afin de créer des transitions de qualité entre espace public et espace privé, il est conseillé de ne pas donner un aspect excessivement minéral aux entrées de parcelle.

Pour les habitations, une bande de 3,5 à 4 m de large est suffisante pour l'entrée des véhicules.

L'utilisation de pavés en grès, matériau couteux mais durable, est conseillée.

L'entrée de l'ancienne école (à gauche) est largement couverte d'enrobé, ce qui lui donne un aspect minéral, dans la continuité de la route. A l'inverse l'utilisation de pavé, et d'une allée de gravier encadrée par 2 pelouses, permet une transition de qualité à l'entrée du presbytère



Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Beaucourt-sur- l'Hallue



Groupe auddicé
Institut auddicé
airelle
Conseil

adu
Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiens

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie, et un enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

L'objectif des OAP patrimoniales est, **sur certains secteurs particulièrement intéressants, de compléter le règlement par des prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière **plus souple** (rapport de compatibilité).

- **Composition de l'OAP :**

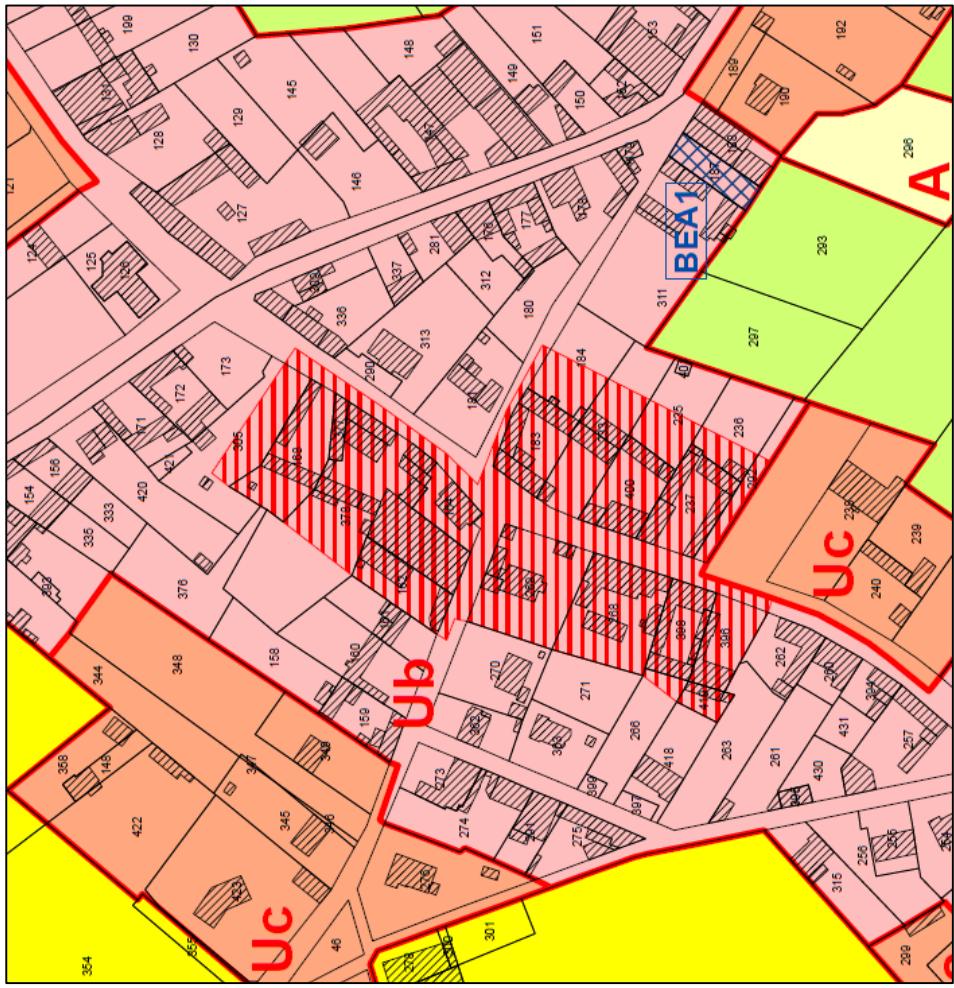
- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

Beaucourt-sur-l'Hallue

Description du secteur

- Situation dans le règlement graphique



Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale concerne le centre bourg de Beaucourt-sur-l'Hallue, et plus précisément le carrefour entre la Rue Principale, la Rue du Calvaire, et la rue de la Cavée.

Ce secteur est classé en zone Ub dans le règlement graphique.

Beaucourt-sur-l'Hallue

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un espace structuré autour de la rue principale

Le site s'organise autour de la Rue Principale, qui est aussi la D919 (route d'Amiens à Contay), un axe assez passant. La route est entourée par des trottoirs goudronnées relativement étroits, encadré par un front bâti quasi-continu de chaque côté.

Il s'agit de la structure d'un « **village-rue** », même si la commune s'est étendue le long des voies perpendiculaires à la rue principale.

Perspectives de la rue Principale (regard dirigé vers le Sud)



Beaucourt-sur-l'Hallue

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un espace organisé autour de 3 lieux fédérateurs

Le premier de ces lieux est la place du village (à la limite extérieure du périmètre de l'OAP).

Il ne s'agit pas d'une place historique, puisque Beaucourt-sur-l'Hallue s'est développée à l'origine plus au Nord, à l'intersection de la Rue Principale et de la rue du Château. Cet espace, qui a les caractéristiques d'un terrain de ballon au poing, est aujourd'hui utilisé comme parking.

Cependant, ce lieu présente des caractéristiques intéressantes : une forme rectangulaire, encadrée par des tilleuls, qui rappelle les places traditionnelles picarde. D'autre part, elle est située non loin de la mairie, et jouxte le commerce du village.



Beaucourt-sur-l'Hallue

Description du secteur

La mairie-école occupe une place tout à fait centrale dans le village, à l'intersection de la rue principale et de la rue du calvaire.



Datant du XIX^e siècle, il s'agit d'un bâtiment en **briques et ardoise à la fois élégant et imposant**, avec notamment 2 petits pavillons qui encadrent une cour fermée, et un bâtiment principal flanqué de 2 tourelles d'angle.



L'église Saint-Eloi date du XVIII^e siècle, mais profondément modifiée dans les années 1870. Comme d'assez nombreuses églises dans la région, elle allie **élégamment la craie et la brique rouge, avec une couverture en ardoise**. En léger surplomb, elle est **bien visible depuis la rue principale**, et constitue un point de repère. Elle se trouve à l'intersection de la rue principale et de la rue du Château (à l'extérieur du périmètre de l'OAP).

Beaucourt-sur-l'Hallue

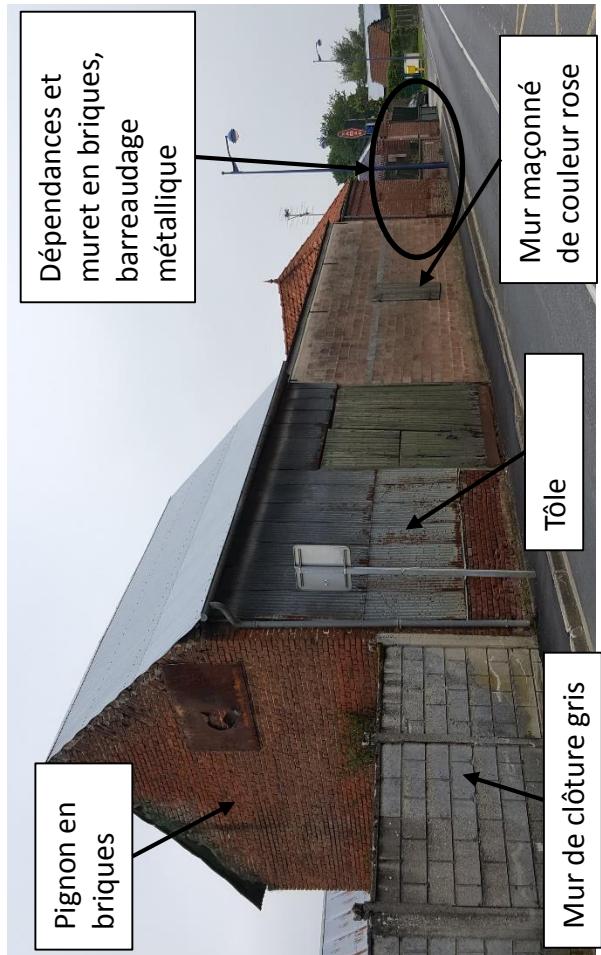
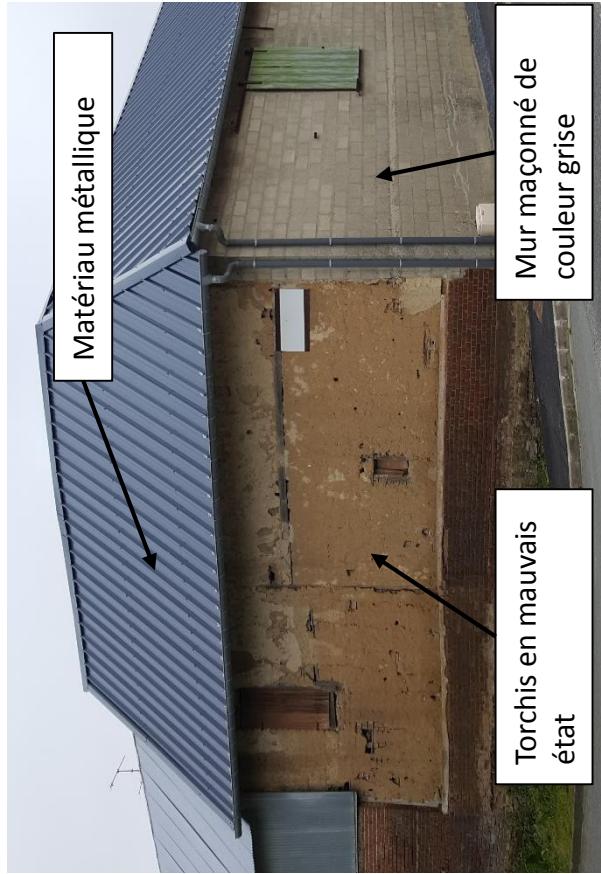
Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **un paysage fortement modifié**

L'**organisation des constructions autour d'un plan carré**, avec à l'avant des dépendances ou des clôtures (qui forment un front bâti continu) et à l'arrière l'habitation, **est un élément identitaire des villages picards très présent le long de la rue principale.**

Cependant, l'identité paysagère du secteur a été fortement modifiée, puisque **les matériaux traditionnels (brique, torchis, pierre calcaire, ardoise) ont été largement remplacés.**

Exemples de juxtaposition d'éléments traditionnels, et d'autres éléments Rue Principale



Beaucourt-sur-l'Hallue

Description du secteur

Belle construction traditionnelle en briques rouges et ardoise

Enduit de couleur claire

- Ci-contre : exemple de juxtaposition entre des éléments traditionnels et d'autres éléments,
- En bas à gauche : exemples de constructions implantées en retrait de la voie (limite extérieure du périmètre OAP),



Mur gris



Beaucourt-sur-l'Hallue

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse

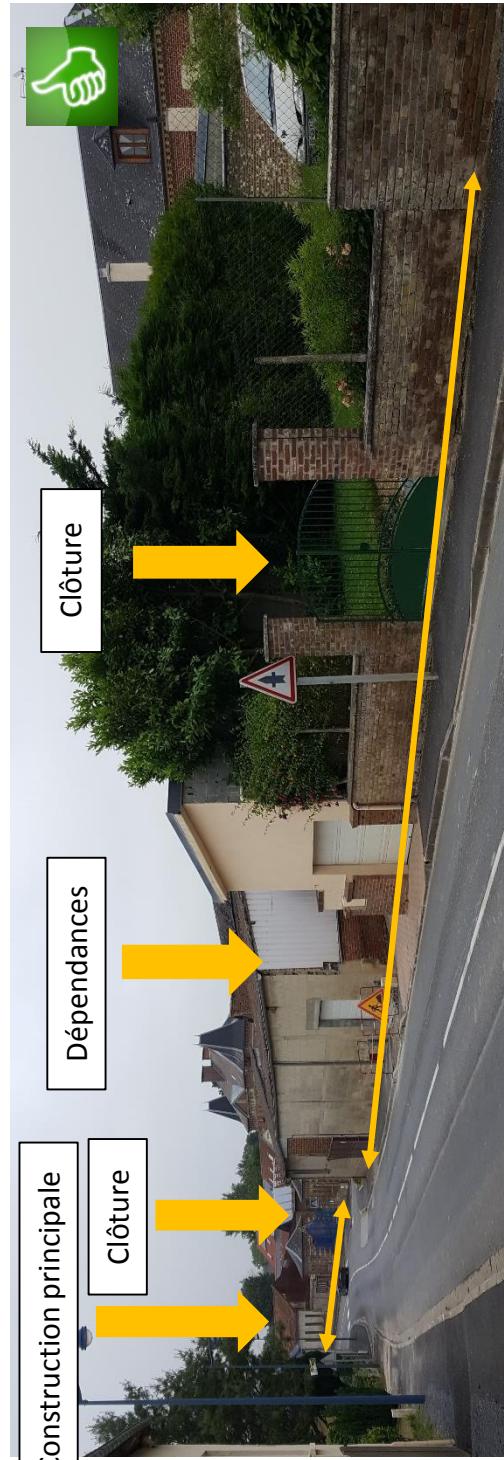


Prescription n°1 – maintenir la continuité du front bâti

Le long de la Rue Principale, la continuité du front bâti devra être maintenue :

- soit par une construction principale,
- soit par des dépendances,
- soit par des clôtures. Ces clôtures comprendront au moins un élément minéral (mur ou muret), éventuellement doublé de végétal. Concernant l'aspect des clôtures, voir la recommandation n°1.

Exemple de front bâti continu le long de la Rue Principale

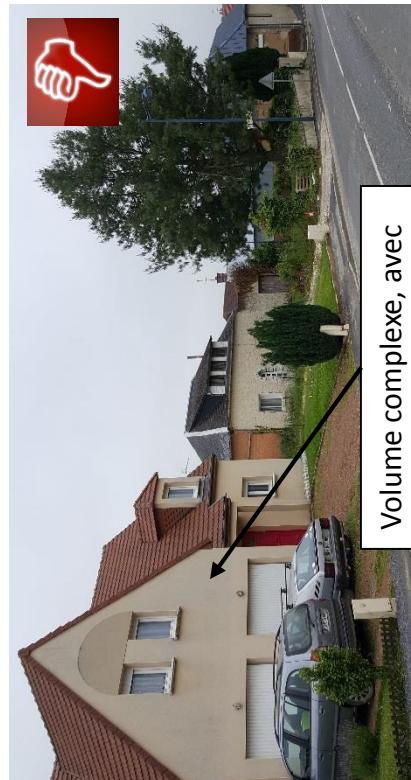


Prescription n°2 – adapter le volume des constructions au contexte

Le niveau des constructions est limité à un **Rez-de-Chaussée + Combles**.

Les construction adopteront un **volume simple**. Les **toitures complexes sont interdites**. Les constructions seront **implantées parallèlement à la voie**.

D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.



Volume complexe, avec un pignon faisant face à la rue

Exemple de maison dont la forme et le volume contraste avec son environnement

Prescription n°3 – préserver le patrimoine existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Beaucourt-sur-l'Hallue.

Beaucourt-sur-l'Hallue

Recommendations

Recommendation n°1 – utiliser des matériaux de construction traditionnels

L'utilisation de matériaux dont l'aspect contraste avec celui des matériaux traditionnels, pour les constructions neuves et les rénovations, menace la cohérence architecturale du village.

Il donc conseillé de faire usage des matériaux de constructions traditionnels, ou de matériaux d'aspect similaire : **brique rouge (éventuellement alliée à un matériau plus clair), tuiles rouges, ardoise.** L'usage de la brique rouge en soubassement, pour inscrire la construction dans la pente, est conseillée.

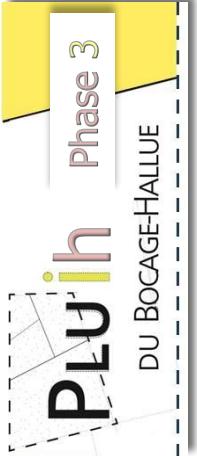
Pour les matériaux autres que la brique rouge, le blanc, le gris, les couleurs vives sont déconseillés. La couleur ocre est conseillée.

L'utilisation de la tôle, de matériaux gris non recouverts (parpaings, plaques de béton...), ou encore les briques de couleur non traditionnelle (briques jaunes, briques foncées...) est déconseillée.

La construction de clôtures comprenant un muret (constitué d'un matériau traditionnel), éventuellement surmonté d'un barreaudage, et doublé d'une haie (essences locales conseillées) est un moyen de faciliter l'intégration paysagères des constructions.

Beaucourt-sur-l'Hallue

Recommendations



Source image
di-conte :
google
streetview

Couverture en tuiles

Soubassement en briques
rouges surmonté d'un
enduit plus clair



Muret de briques
surmonté d'un grillage
double de plantations



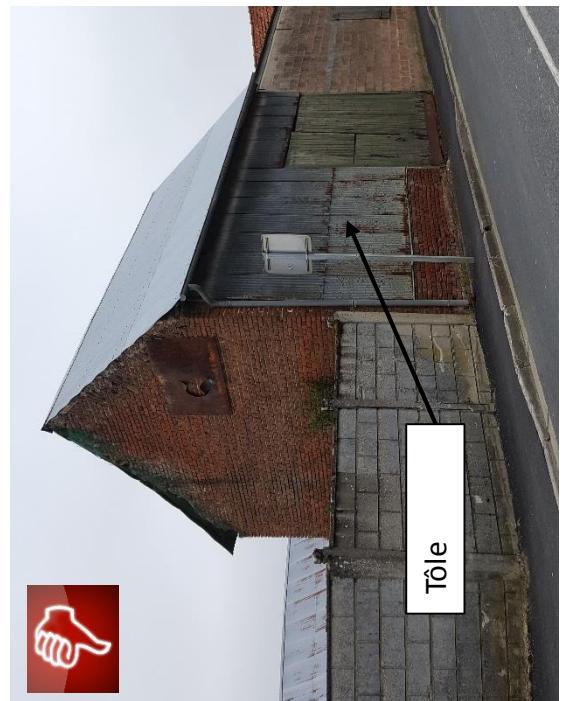
Enduit abîmé,
aspect grisâtre

Murs gris

Clôture en parpaings
non recouverts



Tôle



Prescriptions et recommandations

Recommendation n°2 – créer une véritable place de village

L'aménagement actuel de la place (vaste surface goudronnée, peu de mobilier urbain...) tend à lui donner comme unique fonction le stationnement.

Il est conseillé d'aménager cette place de manière à en faire un lieu plus fédérateur.

Par exemple une place plus importante peut être donnée au végétal : remplacement d'une partie de l'enrobé par du gazon renforcé (parking végétalisé), plantation d'une haie basse le long de la Rue Principale pour cacher les véhicules stationnés...

Le mobilier urbain peut également être utilisé pour donner une fonction de place publique à cet espace (aire de jeux pour les enfants...).

Beaucourt-sur-l'Hallue

Recommendations

Exemples de la place de Béhencourt, qui accueille un terrain de balle au poing (à gauche), et de la place de Cardonnette, qui accueille notamment une aire de jeu pour les enfants

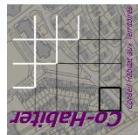


Ci-contre, exemple de la place Camps-en-Amiénoise, entièrement enherbée



Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Béhencourt



Groupe auddicé
Institut auddicé
airiel
Conseil

Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiens
adu

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

Conseil

airiel

Institut auddicé

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie, et un enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

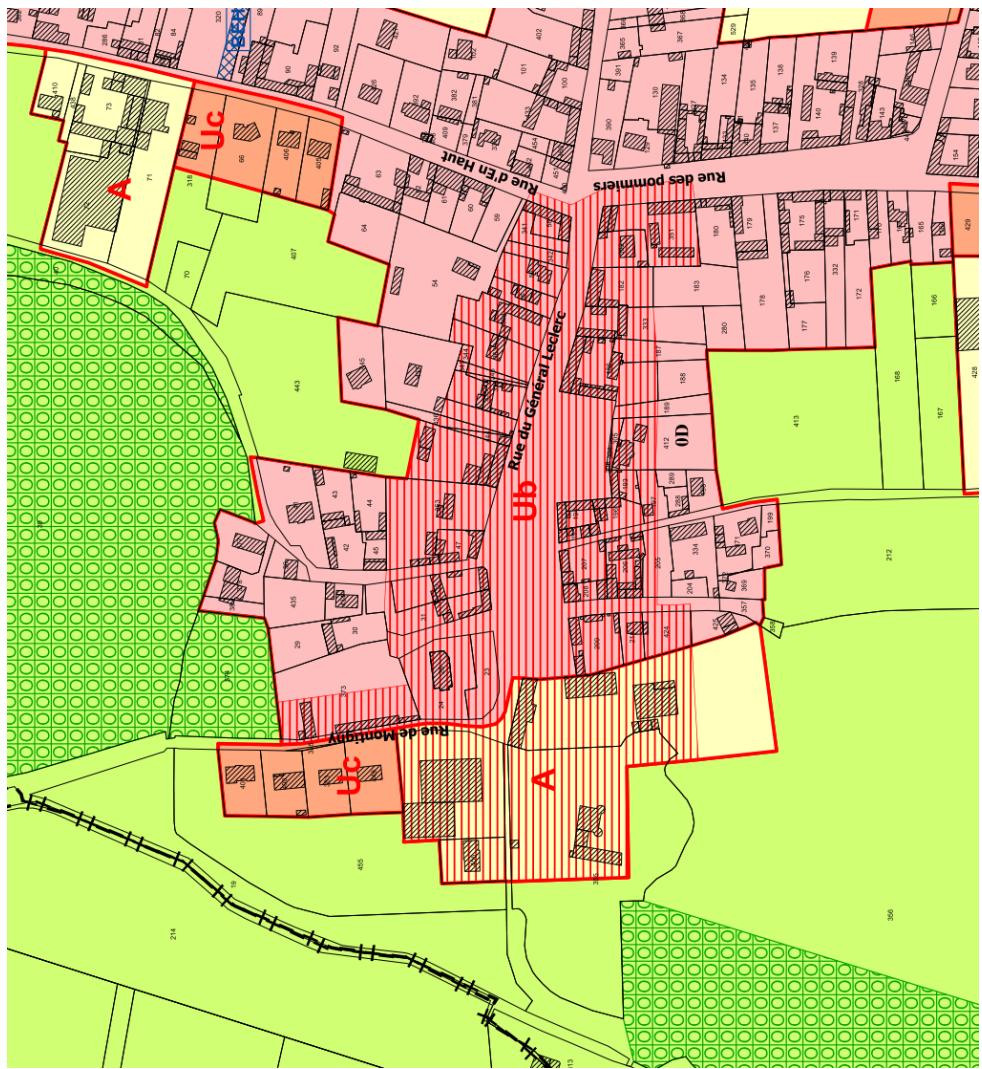
L'objectif des OAP patrimoniales est, **sur certains secteurs particulièrement intéressants, de compléter le règlement par des prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière **plus souple** (rapport de compatibilité).

- **Composition de l'OAP :**

- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

- Situation dans le règlement graphique



Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale s'étend sur le cœur de bourg de Béhencourt.

Le secteur concerné (hachures rouges) s'étend principalement le long de la Rue du Général Leclercq. La rue de Montigny, la rue des Pommiers, et la rue d'En Haut sont également concernées.

La majorité du secteur est classé en zone Ub, sauf son extrémité Ouest, qui est en zone A.

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **des espaces publics de qualité**
Le secteur se distingue d'abord par **sa place rectangulaire** : clairement encadrée par le bâti (continuité du bâti ou des clôtures), et structurée en son centre par 2 rangées de tilleuls encadrant un terrain de ballon au poing. Cette place est **un élément identitaire des villages picards**.

Vues de la place de Béhencourt (en haut, regard dirigé vers l'Est, en bas, regard dirigé vers l'Ouest)



Béhencourt

Description du secteur

Béhencourt comprend une second place, dans le prolongement de la première. Elle se distingue par : **un plan carré**, un aspect **plus végétal** (la majorité de l'espace étant occupé par une pelouse centrale). L'ambiance dans cet espace, séparé de la rue principale par une rangée d'arbres, est plus intime. Cette place abrite le monument aux morts, et un terrain de pétanque.

En haut : vue de la place depuis l'angle Nord-Est



En bas à gauche : rangée d'arbre qui délimite la place de la rue du Général Leclercq.



Béhencourt

Description du secteur

Enfin, dans le prolongement de la place carrée, la rue du Général Leclercq est caractérisée par la présence de bandes enherbées (usoirs) entre les bâtiments et la voie : espaces typiques des villages picards.



Béhencourt

Description du secteur

Si dans l'ensemble les espaces publics sont d'une qualité remarquable, **la transition entre espace public et espace privé est hétérogène** sur cette portion de la rue du Général Leclercq (trottoir Nord).

En effet, les constructions sont implantées avec un **recul par rapport à la voirie** (ce qui constitue une exception), et les clôtures sont **hétérogènes**.



Description du site

Diversité des clôtures rue du Général Leclercq :

- *Grillage simple en haut à gauche,*
- *Grillage avec plantations basses en haut à droite,*
- *Haie, et barreaudage double d'une haie contre.*



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **un patrimoine bâti remarquable, et une présence marquée de constructions traditionnelles**

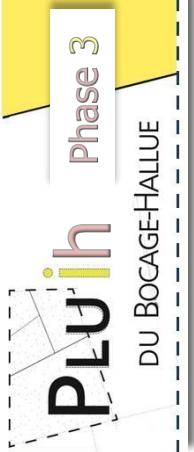
Le secteur comprend plusieurs bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces bâtiments présentent une **remarquable cohérence architecturale** avec la récurrence de **matériaux caractéristiques de la région** : l'**ardoise et la brique rouge**, cette dernière étant systématiquement **rehaussée par une pierre calcaire plus claire (rouge-barres)**.

Le château, situé en retrait de la place, et ses dépendances qui marquent la limite Ouest de cette dernière



Béhencourt

Description du secteur



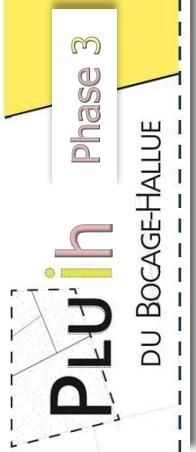
L'Eglise (construction dominée par la pierre calcaire, avec une toiture en ardoise), entourée du cimetière et d'un mur d'enceinte en briques.



Description du site

Béhencourt

Description du secteur



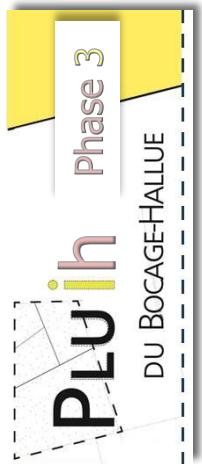
Belle maison avec pignon en briques et pierres calcaires (pignon à couteau), située à l'arrière de l'Eglise



Description du site

Béhencourt

Description du secteur



*La mairie et l'école,
qui occupent une
place centrale sur la
place rectangulaire*



Description du site

Béhencourt

Description du secteur

En plus de ces bâtiments emblématiques (château, église, école – mairie en particulier), le secteur comprend plusieurs **constructions traditionnelles typiques des villages picards** : des fermes (ou d'anciennes fermes) comportant une dépendance en torchis à l'avant, et une habitation à l'arrière. Ces dernières sont dans des états divers.



Ferme picarde avec sa dépendance en torchis.

Son positionnement (à l'angle de la place carré), son plan carré, et sa taille la rendent incontournable dans le paysage.

Les murs en torchis (avec un soubassement en briques), le pignon en bois, et la couverture en tuiles sont caractéristiques des fermes picardes

Béhencourt

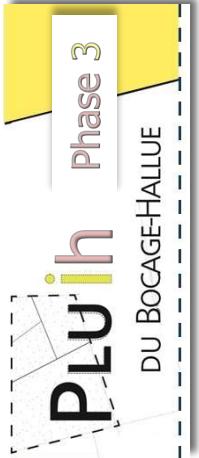
Description du secteur

Exemple de dépendances en torchis en bon état (à gauche, croisement de la rue des Pommiers et de la rue du Général Leclerc, et à droite rue du Général Leclerc)



Béhencourt

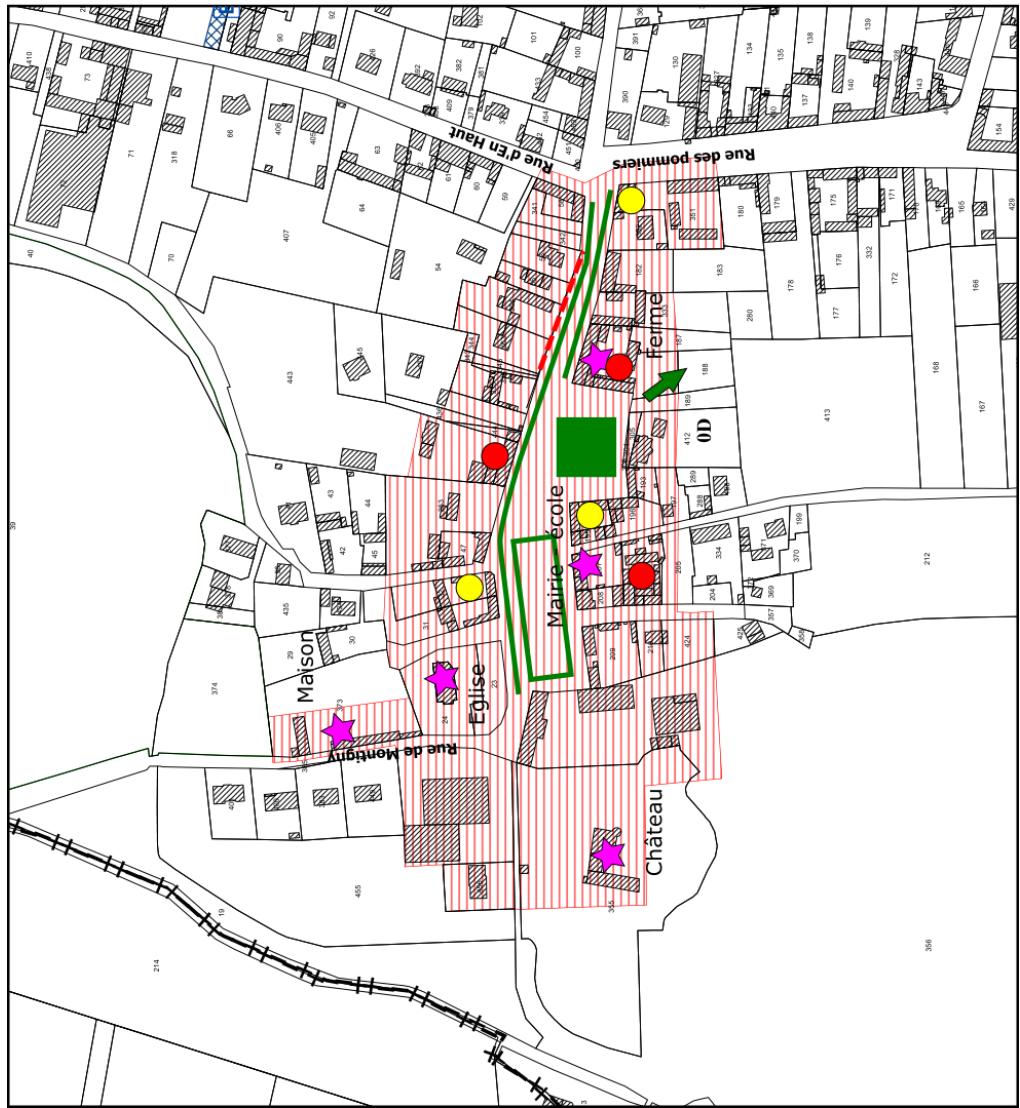
Description du secteur



Exemples de dépendances abîmées et renforcées avec de la tôle (en haut à gauche rue de la Fontaine, en bas à gauche rue de Villaincourt, et à droite rue du Général Leclercq)



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



Prescription n°1 – conserver les caractéristiques des espaces publics

Les qualités qui rendent les espaces publics du secteur remarquables sont :

- Pour **la place rectangulaire** :

- l'alignement du bâti ou des murs de clôtures qui délimitent clairement l'espace,
- les deux rangées de tilleuls encadrant le terrain de balle au poing.

- Pour **la place carrée** :

- Le végétal qui domine l'aménagement de la place, avec notamment la pelouse centrale, et la rangée d'arbres le long de la rue du Général Leclercq,
- L'ouverture visuelle sur la campagne, au niveau du coin Sud-Est.

- Pour la portion **Ouest de la rue du Général Leclercq** : les bandes enherbées.

Prescription n°2 – protéger le patrimoine bâti existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Béhencourt.

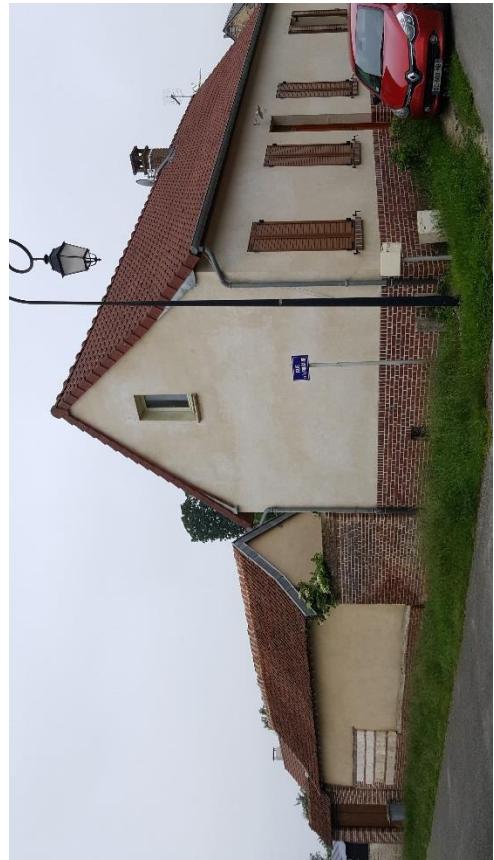
Prescription n°3 – maintenir la continuité du bâti ou des clôtures

L'alignement du bâti sur la voie publique sera privilégié.

A défaut, la continuité sera assurée par un mur de clôture, ou un muret surmonté d'un barreaudage et/ou doublé d'une haie. Les grillages sont interdits. Concernant l'aspect des clôtures, voir la recommandation n°1.

*Exemple de mur de clôture et de portail traditionnel
(brique rouge et pierre calcaire)*

Continuité assurée par une construction principale, un mur de clôture, une annexe, et un portail

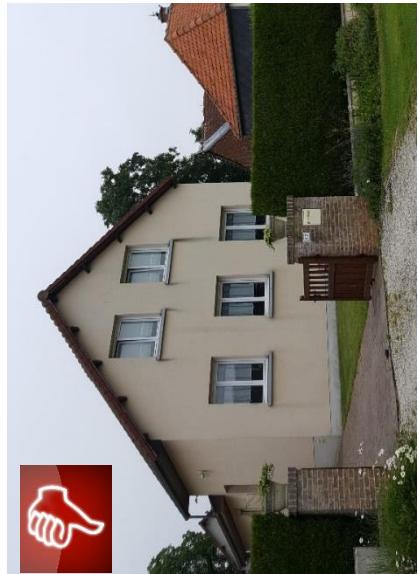
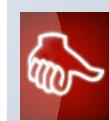


Prescription n°4 – adopter des volumes et des implantations adaptés au contexte

Pour les habitations, **les volumes des constructions seront simples**, les toitures complexes sont proscriites, et le niveau limité à un **Rez-de-Chaussée + Combles**.

Les constructions seront implantées parallèlement à la voie. D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

Construction dont le volume (hauteur importante) et l'implantation (perpendiculaire à la voie) contrastent avec les environs



Recommendation n°1 – favoriser la cohérence du bâti via les matériaux de construction

- **Toitures** : l'usage de l'ardoise, de la tuile rouge, ou de matériaux d'aspect similaire est recommandé,
- **Façades et pignons** : l'utilisation de la brique rouge, avec un second matériau d'aspect plus clair est recommandé. Pour ce second matériau, le blanc, le gris, et les couleurs vives sont déconseillés. La couleur ocre est conseillée.

L'utilisation de la brique en soubassement pour intégrer la construction dans la pente est conseillée.
- **Murs et murets de clôtures** : les recommandations concernant les matériaux et leur aspect sont les mêmes que pour les façades et pignons.

Béhencourt

Recommandations

Construction cohérente avec le bâti traditionnel



Construction qui présente des contrastes avec le bâti traditionnel

Recommendation n°2 – conserver et entretenir les dépendances en torchis

Le secteur comprend des constructions en torchis. L'entretien de ces bâtiments en utilisant les matériaux et les techniques de construction d'origine est conseillé.

Le renforcement de ces bâtiments avec de la tôle, ou d'autres matériaux hétéroclites, est déconseillé.

Exemple de construction où le torchis a été conservé en bon état



Exemple de construction où le torchis a été remplacé par de la tôle



Recommendation n°3 – soigner les entrées de parcelles

Cette recommandation concerne la portion de la rue du Général Leclerc où subsiste une bande enherbée.

A cet endroit, il est conseillé de ne pas dépasser 3,5 à 4 m de large pour les accès aux parcelles.

Il est conseillé de rechercher la cohérence pour l'aspect de ces entrées. Les teintes de gris sont conseillées, tandis que les teintes rouges sont déconseillées. Actuellement, les entrées en graviers sont dominantes : l'utilisation de graviers similaires sur toutes les entrées est conseillée.

Rue du Général Leclerc avec ses bandes enherbées. Entrées de parcelles à uniformiser.



Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Cardonnette



Groupe auddicé
Institut auddicé
airiel
Conseil



Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiens

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie**, et un **enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

L'objectif des OAP patrimoniales est, **sur certains secteurs particulièrement intéressants**, de compléter le règlement par des **prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière **plus souple** (rapport de compatibilité).

- **Composition de l'OAP :**

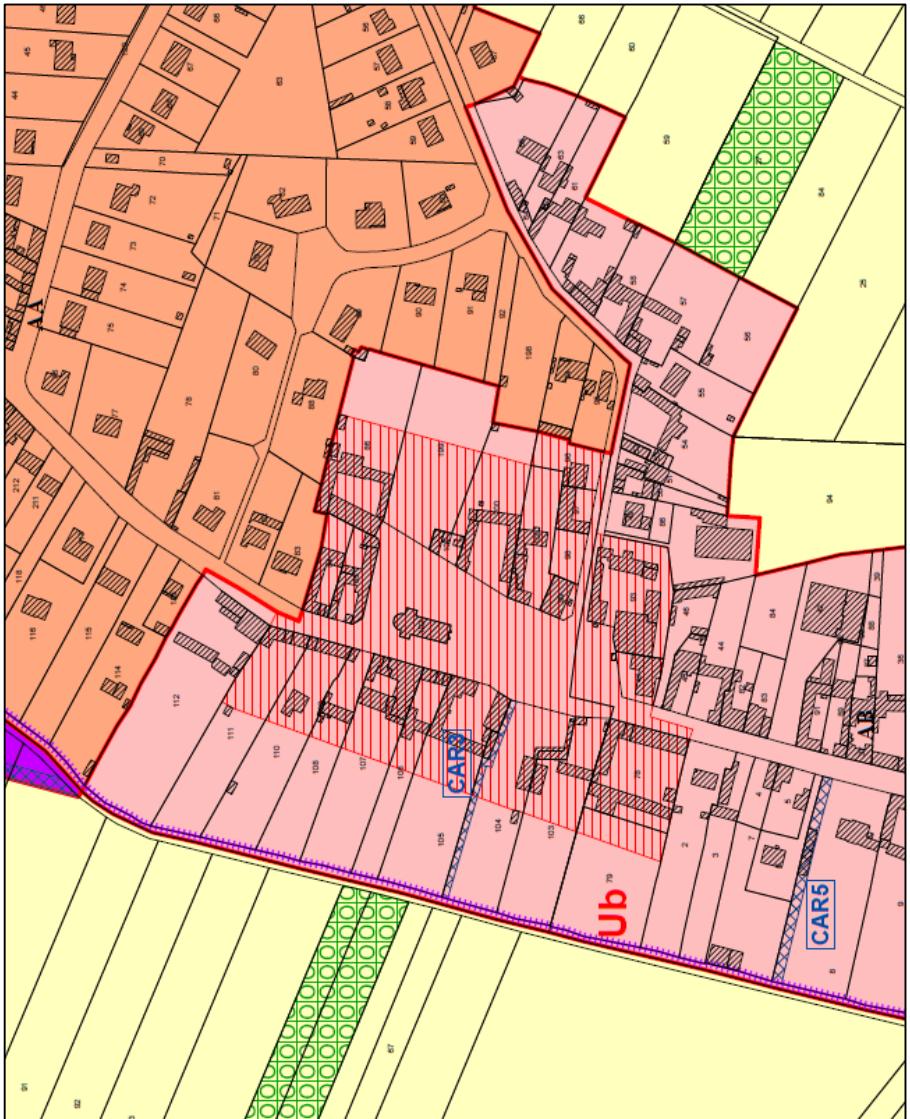
- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

Cardonnette

Description du secteur

- Situation dans le règlement graphique



Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale s'étend sur la place de l'Eglise de Cardonnette.

Ce secteur est classé en zone Ub.

Cardonnette

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **l'église Saint-Vast, un monument structurant**

Erigée à la fin du XIXème siècle pour remplacer l'ancienne église, cet édifice de style néo-byzantin a été conçu par l'architecte amiénois Emile Ricquier (qui est également l'auteur, notamment, du Cirque Jules Vernes d'Amiens).

De par sa hauteur importante, l'église domine le bâti environnant et constitue un point de repère incontournable.



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un espace public de qualité autour de l'église

A l'Est de l'Eglise, se trouve une place de graviers rouges, délimitée par une rangée de tilleuls. Cet espace est équipé de mobilier urbain mis à la disposition des habitants et des promeneurs : bancs, aire de jeu, table de ping-pong.

Cet espace, isolé de la rue par l'Eglise et les tilleuls présentent un caractère fédérateur : lieu de rencontre potentiel, il semble tout à fait adapté pour accueillir les manifestations collectives organisées dans le village.



Cardonnette

Description du secteur

Le parvis de l'église, côté Ouest, est également bordé de tilleuls, ce qui permet de séparer l'espace piéton de la rue.

Ainsi l'église et l'espace public qui l'entourent forment une place villageoise de qualité, aussi bien d'un point de vue esthétique, que d'un point de vue urbain.

La présence de l'aire de jeu participe à la qualité urbaine de la place, moins à sa qualité paysagère .



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : une partie de la place dédiée à l'automobile

Si autour de l'église, les aménagements destinés aux piétons dominent, la partie Sud de la place est occupée par un rond-point dont la taille est relativement importante.

Si cet ouvrage fait l'objet d'un aménagement paysager (plantations), il relève plus d'un vocabulaire routier que d'un vocabulaire de cœur de village. Cet espace est donc moins fédérateur, et moins attractif pour les piétons.



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un cadre bâti composite

Le secteur comprend quelques **constructions traditionnelles en bon état** : la mairie-école, et quelques fermes en briques ou en torchis. Ces bâtiments contribuent à conférer son identité au village.

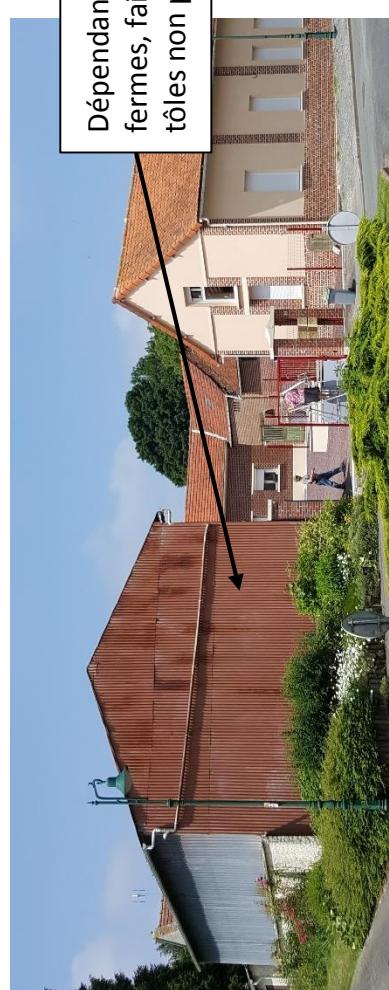
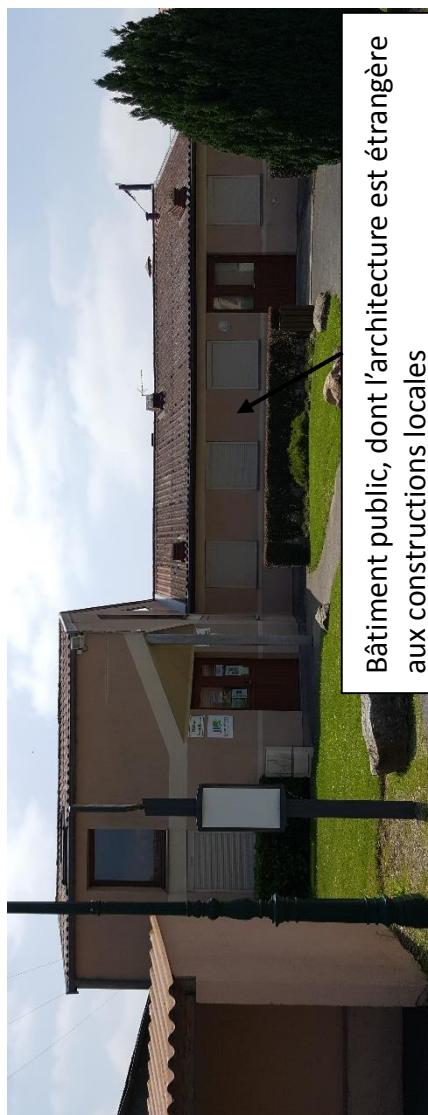
L'usage de la brique, aussi bien sur l'Eglise que sur les constructions traditionnelles entourant la place crée la cohérence architecturale de l'ensemble.



Cardonnette

Description du secteur

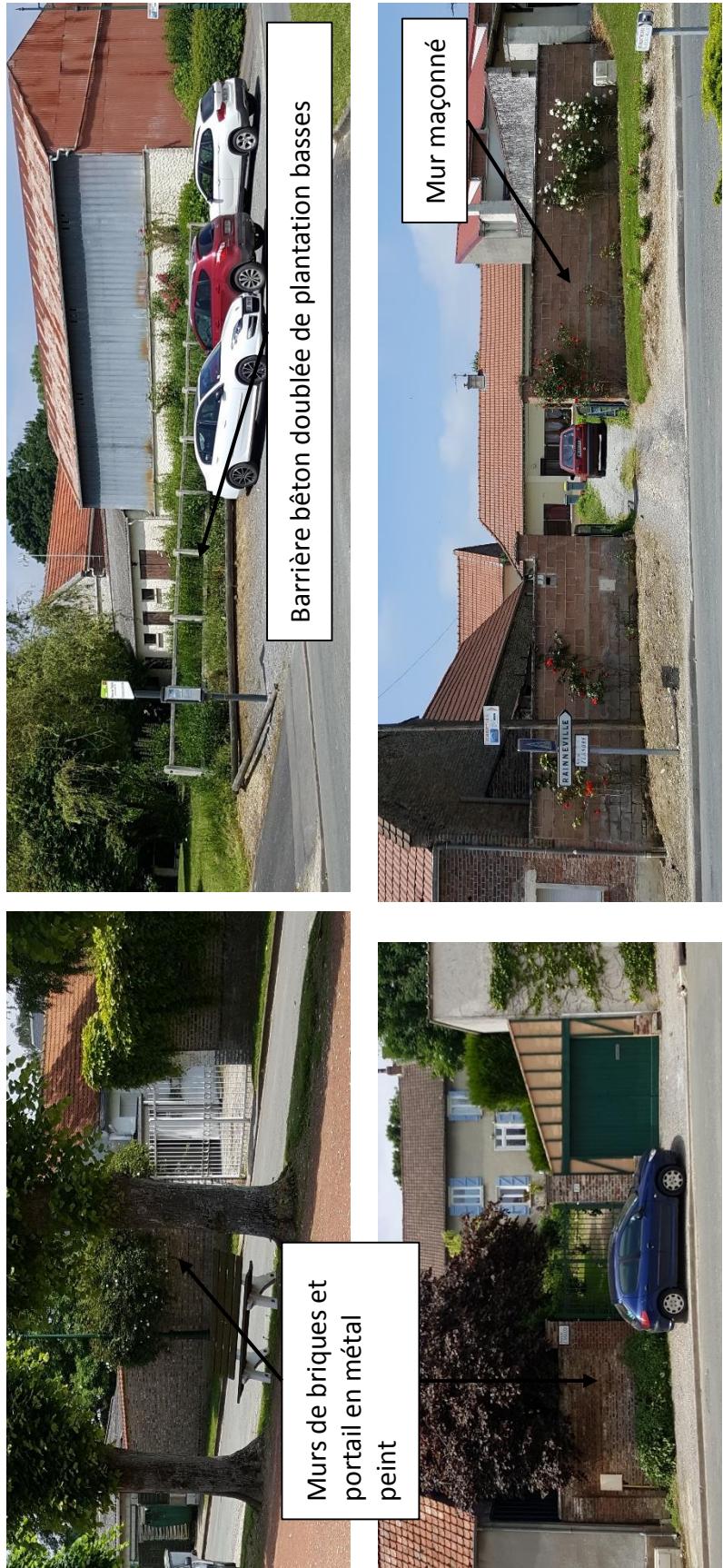
Le secteur comprend également des bâtiments construits récemment, ou fortement modifiés au fil des rénovations, qui ont **tendance à banaliser l'image de la commune** : il s'agit notamment des bâtiments publics implantés au Sud de la place, et de dépendances de fermes, en tôles ou autres matériaux métalliques.



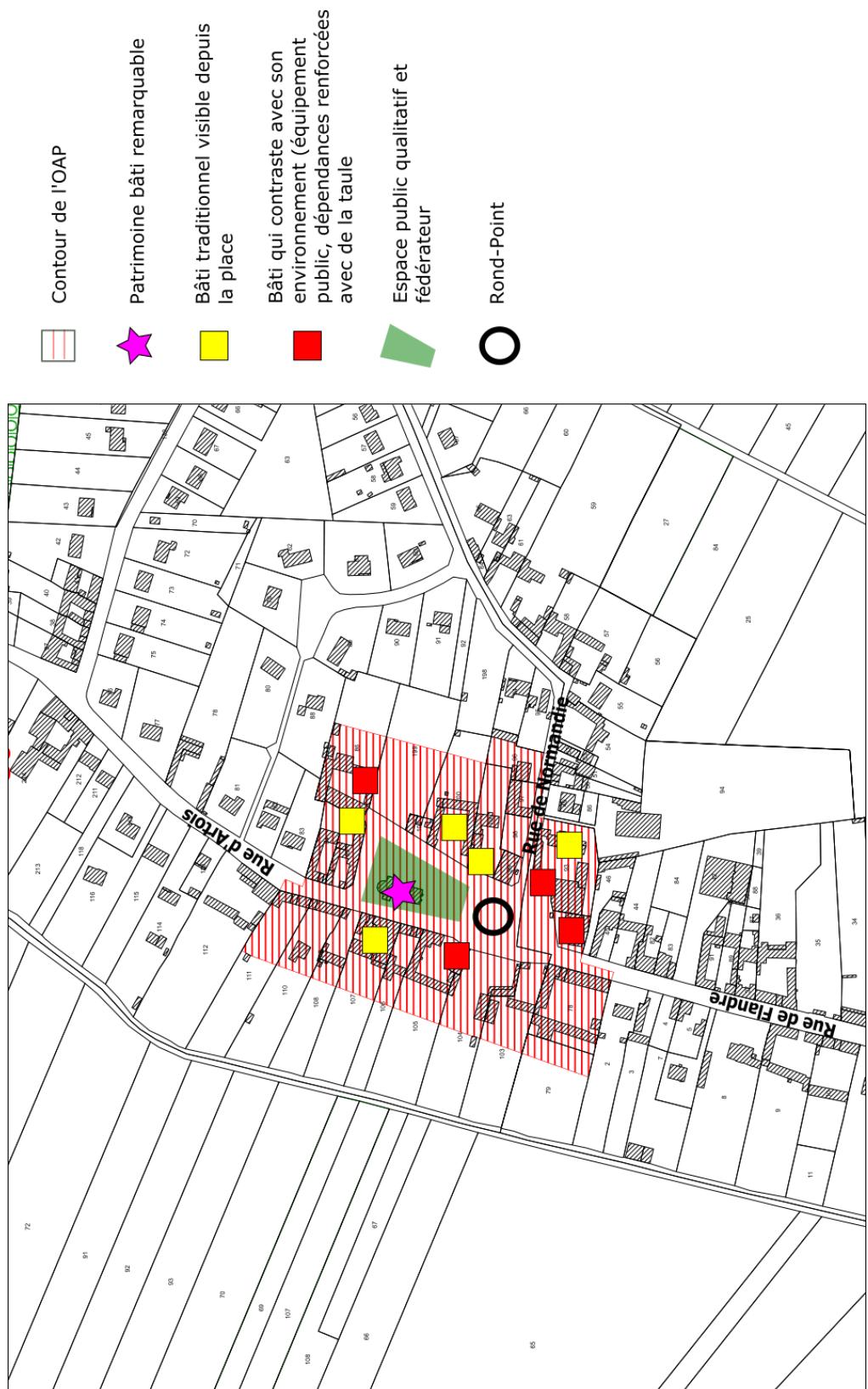
Cardonnette

Description du secteur

Enfin, si l'alignement par rapport à la voirie est la règle la plus généralement appliquée dans le secteur, certains constructions ont été implantées avec un retrait. Les clôtures qui ont été érigées le long de ces parcelles ont des aspects divers :



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



Cardonnette

Prescriptions

Prescription n°1 – préserver, voire améliorer, l'espace public autour de l'église

Les caractéristiques à préserver sont :

- Les alignements de tilleuls,
- L'espace piétonnier qui jouxte l'église,
- Les mobiliers urbains: bancs, aire de jeux, équipement sportif. L'intégration paysagère de l'aire de jeu peut être améliorée.

Prescription n°2 – protéger le patrimoine bâti existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Cardonnette.

Prescription n°3 – préserver la continuité du bâti ou des clôtures

La continuité du bâti autour de la place sera assurée soit par les constructions principales, soit par des dépendances, soit par des clôtures.

Les clôtures intégreront obligatoirement une composante minérale : mur, ou muret. Cette composante pourra être complétée par du végétal. Concernant l'aspect des clôtures, voir la recommandation n°1.

Prescription n°4 – adapter les volumes et les implantations à leur contexte

Les bâtiments adopteront **des volumes simples**, ils seront **implantés parallèlement à la voie**, et leur niveau ne dépassera pas un **Rez-de-Chaussée + Combles**.

D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

Recommandation n°1 – favoriser l'utilisation des matériaux traditionnels

Dans le but de favoriser la cohérence du bâti, il est recommandé d'utiliser des matériaux de construction traditionnels (ou des matériaux d'aspect similaire) :

- **L'ardoise ou la tuile rouge pour les toitures,**
- **La brique, le torchis pour les façades, pignons, murs et murets.** Le blanc, le gris, les couleurs vives sont déconseillées. Les couleurs allant du rouge brique à l'ocre sont conseillées.



Exemples de construction récemment rénovées en cohérence avec leur environnement

Recommendation n°2 – éviter l'utilisation de la tôle comme matériau de construction

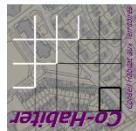
L'utilisation de la tôle comme matériau de construction, notamment pour les dépendances des fermes existantes, est déconseillée.

Exemples d'utilisation de la tôle sur des dépendances de fermes



Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Fréchencourt



Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie, et un enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

L'objectif des OAP patrimoniales est, sur certains secteurs particulièrement intéressants, de compléter le règlement par des **prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière plus souple (rapport de compatibilité).

- **Composition de l'OAP :**

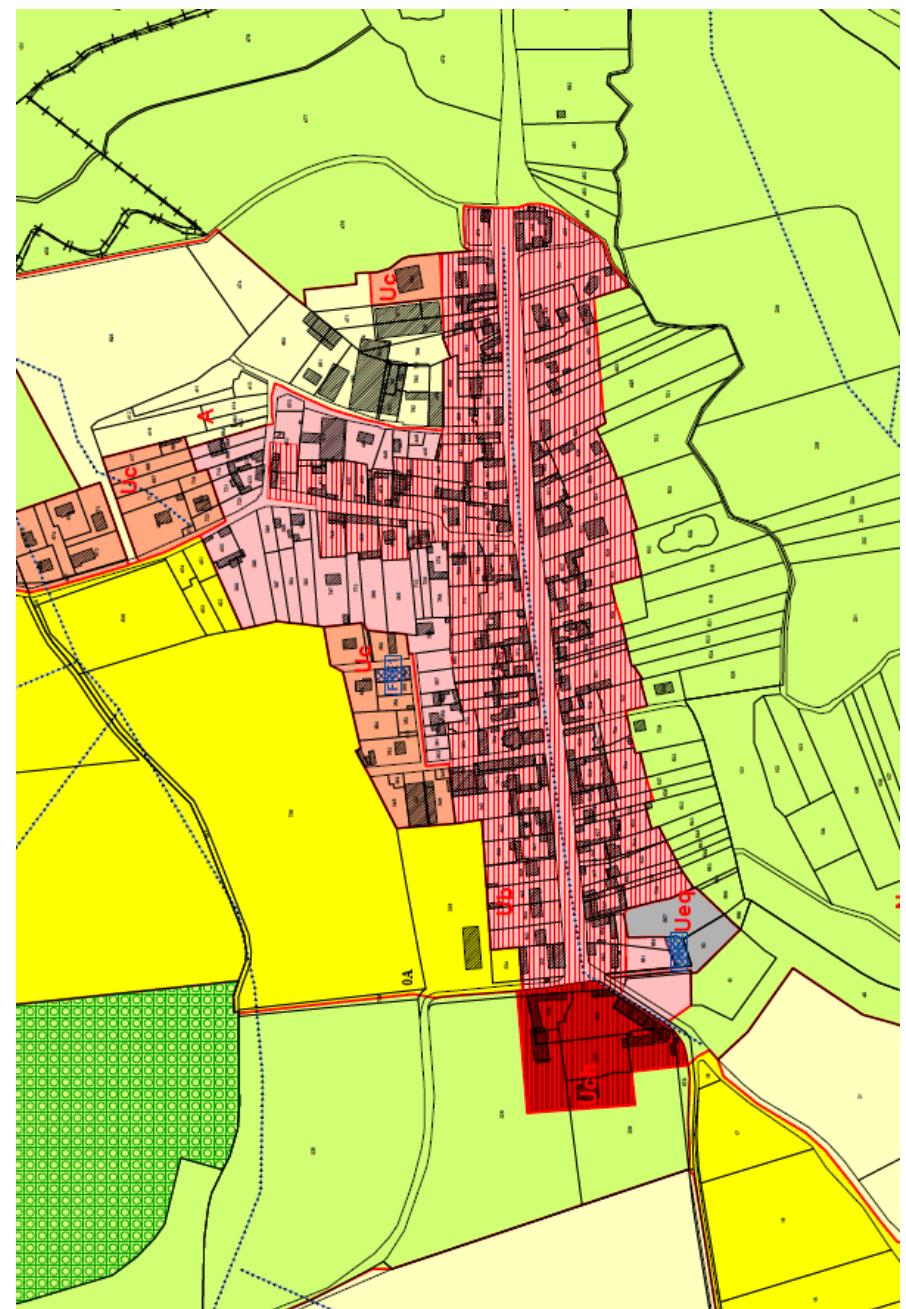
- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

Fréchencourt

Description du secteur

- Situation dans le règlement graphique



Cette d'Aménagement et de Programmation patrimoniale s'étend le long de la Grande Rue et de la Rue Haute de Fréchencourt.

Ce secteur est classé en zone Ub (majoritairement) et en zone Uch (pour le château et son parc) dans le règlement graphique.

Fréchencourt

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : une rue remarquable

Le site est structuré par l'axe principal de la commune, la **Grande Rue**. Cette dernière se caractérise par :

- **Un tracé quasi-rectiligne**, et une légère pente, qui offrent une **perspective profonde** au regard,
- **De larges bandes enherbées**, typiques des villages picards, dont la verdure contrebalance l'aspect minéral de la route et des façades,
- **Une série de bâtiments remarquables qui rythment le parcours** : le moulin sur l'Hallue, la mairie, l'église, puis le château qui occupe une position privilégiée face à la voie, et en léger surplomb.



Perspectives de la grande Rue, en avançant depuis l'Hallue vers le château

Fréchencourt

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : une rue remarquable

Cette rue se distingue par l'utilisation de matériaux identitaires des villages picards : le torchis, la brique, ainsi que l'ardoise ou la tuile rouge pour les couvertures.

L'utilisation de la brique en soubassement afin d'inscrire la construction dans la pente est également caractéristique des villages picards.



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un village abritant un patrimoine bâti important

En remontant la Grande Rue d'Est en Ouest, on rencontre plusieurs bâtiments remarquables :

- l'ancien moulin, installé sur le bord de la rivière,
- La mairie – école,
- L'Eglise (et son presbytère),
- Le château.

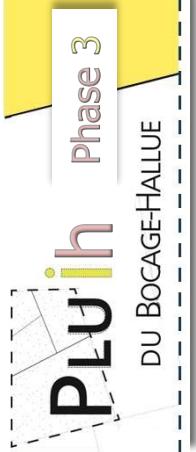
Une ferme remarquable se trouve également Rue Haute.

De plus, le village comprend plusieurs fermes picardes traditionnelles en torchis. Cependant, ces édifices ne sont pas tous en bon état.

Ainsi, le patrimoine bâti remarquable et les constructions traditionnelles confèrent à Fréchencourt une identité forte.

Fréchencourt

Description du secteur



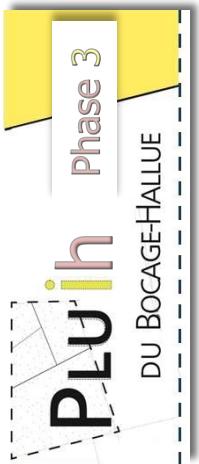
L'ancien moulin hydraulique, installé sur le bord de l'Hallue (entrée Est du village), est remarquablement bien préservé.

En face du moulin, une petite maison traditionnelle en brique contribue à donner à ce secteur son aspect champêtre.



Fréchencourt

Description du secteur



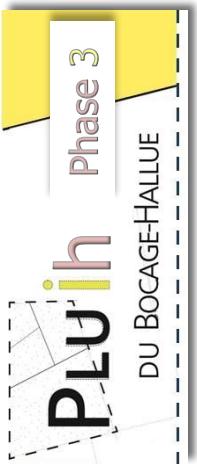
Un peu plus haut dans la rue, mairie-école : un bâtiment de la fin du XIXème siècle, avec murs de briques rouge et toiture d'ardoise.



Description du site

Fréchencourt

Description du secteur



L'église et le presbytère, édifiés au cours de la seconde moitié du XIXème siècle.



Description du site

Fréchencourt

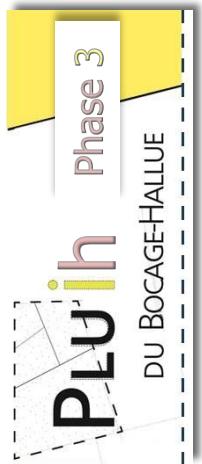
Description du secteur

Ferme traditionnelle visible rue d'En Haut, un peu à l'écart de la rue principale.



Fréchencourt

Description du secteur



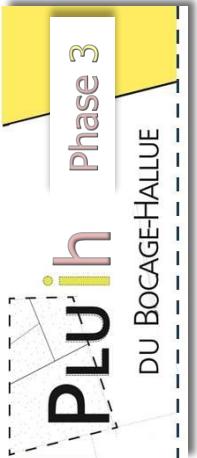
Ecuries du château, remarquables par leur volume et leur emplacement à l'angle de la rue à proximité du château



Description du site

Fréchencourt

Description du secteur



Bien qu'implanté derrière un mur d'enceinte, en retrait de la voie, le château (maison de maître en briques érigée au XIXème siècle) occupe une place centrale dans la perspective offerte par la Grande Rue



Fréchencourt

Description du secteur

Les fermes picardes traditionnelles, avec dépendance en torchis (ou, plus rarement, en briques) à l'avant et habitations à l'arrière, sont nombreuses à Fréchencourt. Certaines sont en bon état, d'autres se détériorent, ou ont été fortement modifiées au fil des rénovations



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **des styles architecturaux divers**

En plus du bâti patrimonial ou traditionnel, la Grande Rue accueille des constructions présentant une vaste palette d'aspects, de volumes, d'implantations, de clôtures différentes.

Cette diversité de constructions est un témoin des différentes époques de développement de la commune, et constitue un facteur de perte de l'identité des centre-bourgs.

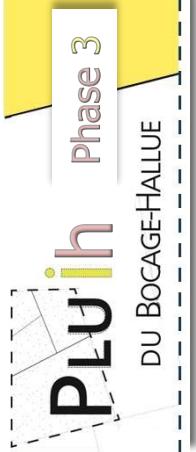
Elle montre également que le droit de l'urbanisme n'a pas été mobilisé pour maintenir la cohérence architecturale des constructions édifiées au fil du temps.



Exemples d'habitations implantées à l'alignement, qui présentent une certaine diversité en matière de volumes, de matériaux et de couleurs.

Fréchencourt

Description du secteur



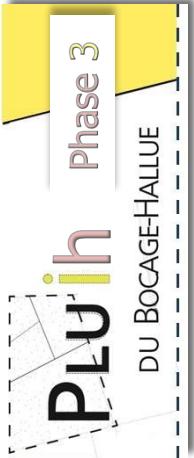
Exemples d'habitations implantées avec un recul par rapport à la voirie. La continuité à l'alignement est assurée par des clôtures d'aspects divers. Les volumes, les matériaux et les couleurs sont également diversifiés.

Cette diversité contraste avec la cohérence des constructions plus anciennes, et rend moins claire l'identité picarde du bourg.



Fréchencourt

Description du secteur



Exemples d'habitations implantées avec un recul par rapport à la voirie. La continuité à l'alignement est assurée par des dépendances. La brique est le point commun de ces constructions, qui par ailleurs présentent des aspects divers.



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



Fréchencourt

Prescriptions

Prescription n°1 – préserver les bandes enherbées

Les abords de la Grande Rue resteront majoritairement en herbe.

A l'entrée des parcelles, les bandes recouvertes d'un matériau minéral pour le passage des véhicules ne dépassera pas 4 m pour les habitations, et 5 m pour les fermes (où passent des engins agricoles).

En ce qui concerne l'aspect des entrées de parcelles, voir la recommandation n°3

Bandes enherbées sur la Grande Rue de Fréchencourt



Prescription n°2 – protéger le patrimoine bâti existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Fréchencourt

Prescription n°3 – préserver la continuité du bâti ou des clôtures

Afin de préserver la structure lisible de la Grande Rue, la continuité du bâti sera assurée soit par les constructions principales, soit par des dépendances, soit par des clôtures.

Les clôtures intégreront obligatoirement une composante minérale : mur, ou muret (pour les matériaux à utiliser, voir la recommandation n°2). Cette composante pourra être complétée par du végétal.

Concernant l'aspect des clôtures, voir la recommandation n°2.

Prescription n°4 – adapter les volumes au contexte

Les volumes simples, et une **implantation parallèle** à la voie seront adoptés.

D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

Le niveau maximum atteint par les construction sera **Rez-de-Chaussée + Combles, sauf si une construction voisine dépasse déjà ce niveau.**

Recommendation n°1 – conserver et entretenir les dépendances en torchis

Le secteur comprend des constructions en torchis. L'entretien de ces bâtiments avec les matériaux et les techniques de construction d'origine est conseillé.

Le renforcement de ces bâtiments avec de la tôle, ou d'autres matériaux hétéroclites, est déconseillé.

Exemple de dépendance en torchis en bon état.



Exemple de dépendance recouverte de tôle



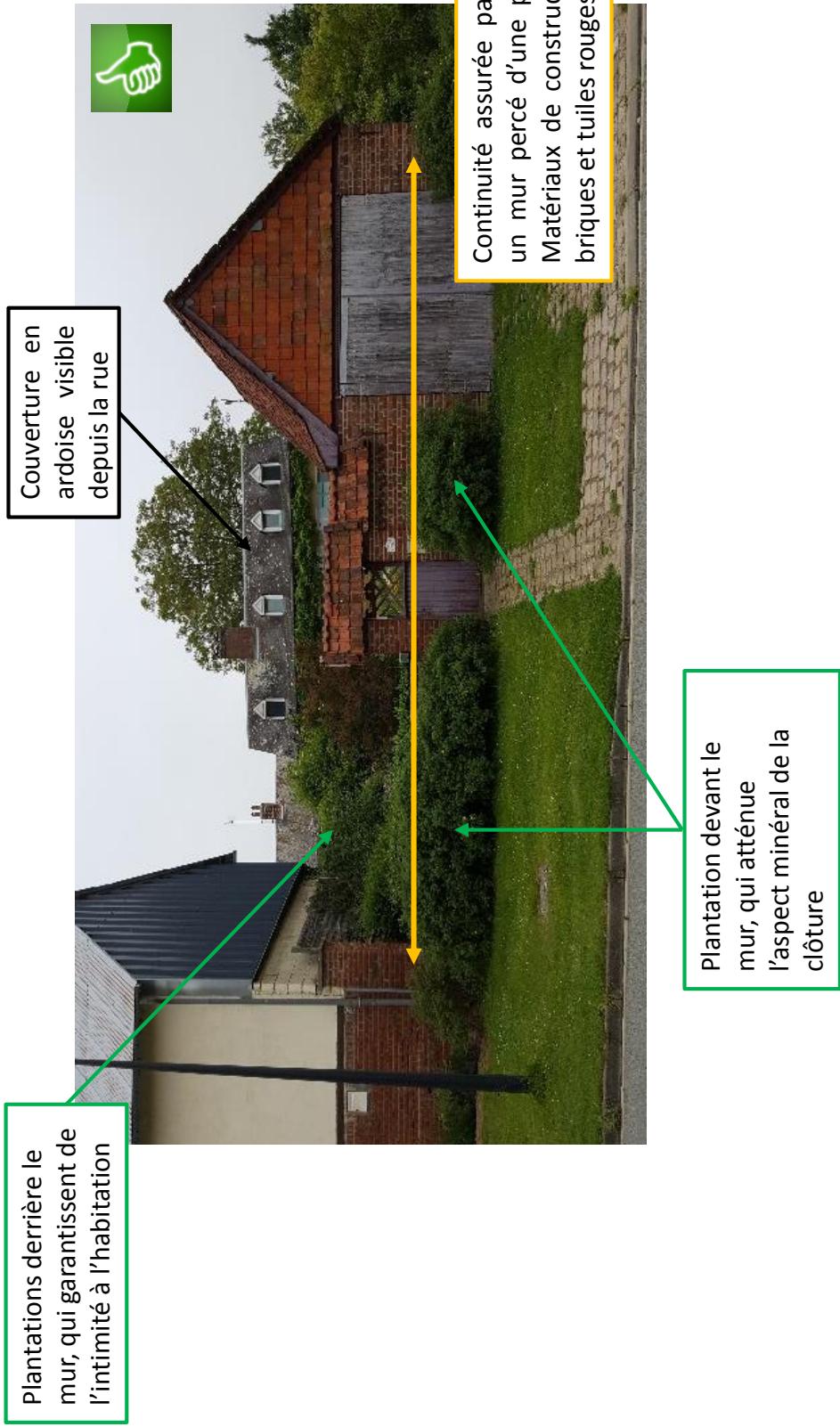
Recommendation n°2 – favoriser la cohérence du bâti via les matériaux de constructions

- **Toitures** : l'usage de l'ardoise, de la tuile rouge, ou de matériaux d'aspect similaire est recommandé,
- **Façades et pignons** : l'utilisation de la brique rouge, éventuellement associée à un second matériau plus clair, est recommandée. L'utilisation de la brique en soubassement pour inscrire la construction dans la pente est conseillée. Le blanc, le gris, les couleurs vives sont déconseillées. La couleur ocre est conseillée.
- **Murs et murets de clôtures** : les recommandations sont les mêmes que pour les façades et pignons. L'utilisation du végétal en complément des murs et murets est conseillée.

Exemples de constructions et de clôtures dont la couleur contraste avec leur environnement



Exemple de construction traditionnelle, dont l'aspect est particulièrement qualitatif



Recommendation n°3 – soigner l'aspect des entrées de parcelles

Le long de la Grande Rue, les entrées de parcelles sont couvertes de revêtement différents : graviers, pavements (traditionnels ou non), enrobé, aspect végétalisé...

Il est conseillé, au fil des constructions ou des rénovations, de rechercher la cohérence de ces entrées de parcelles.

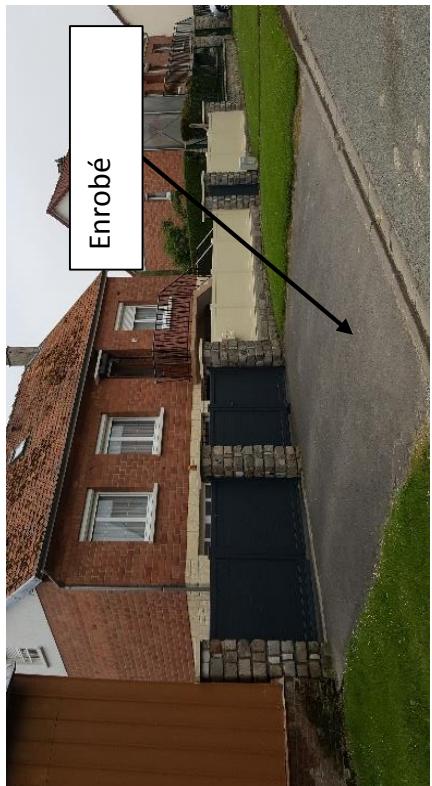
Ainsi, les teintes de gris (pavés en grés, graviers, enrobé) sont conseillées. Les entrées de type « stationnement végétalisé » (exemple à l'entrée du moulin) sont également conseillées. Les autres teintes sont déconseillées.

Lorsqu'une entrée est rénovée, il est donc conseillé d'adopter un revêtement similaire avec l'une des entrées voisines, et ce afin de créer des séquences homogènes.

Fréchencourt

Recommandations

Exemples d'entrées de parcelles situées Grande Rue, présentant des aspects divers



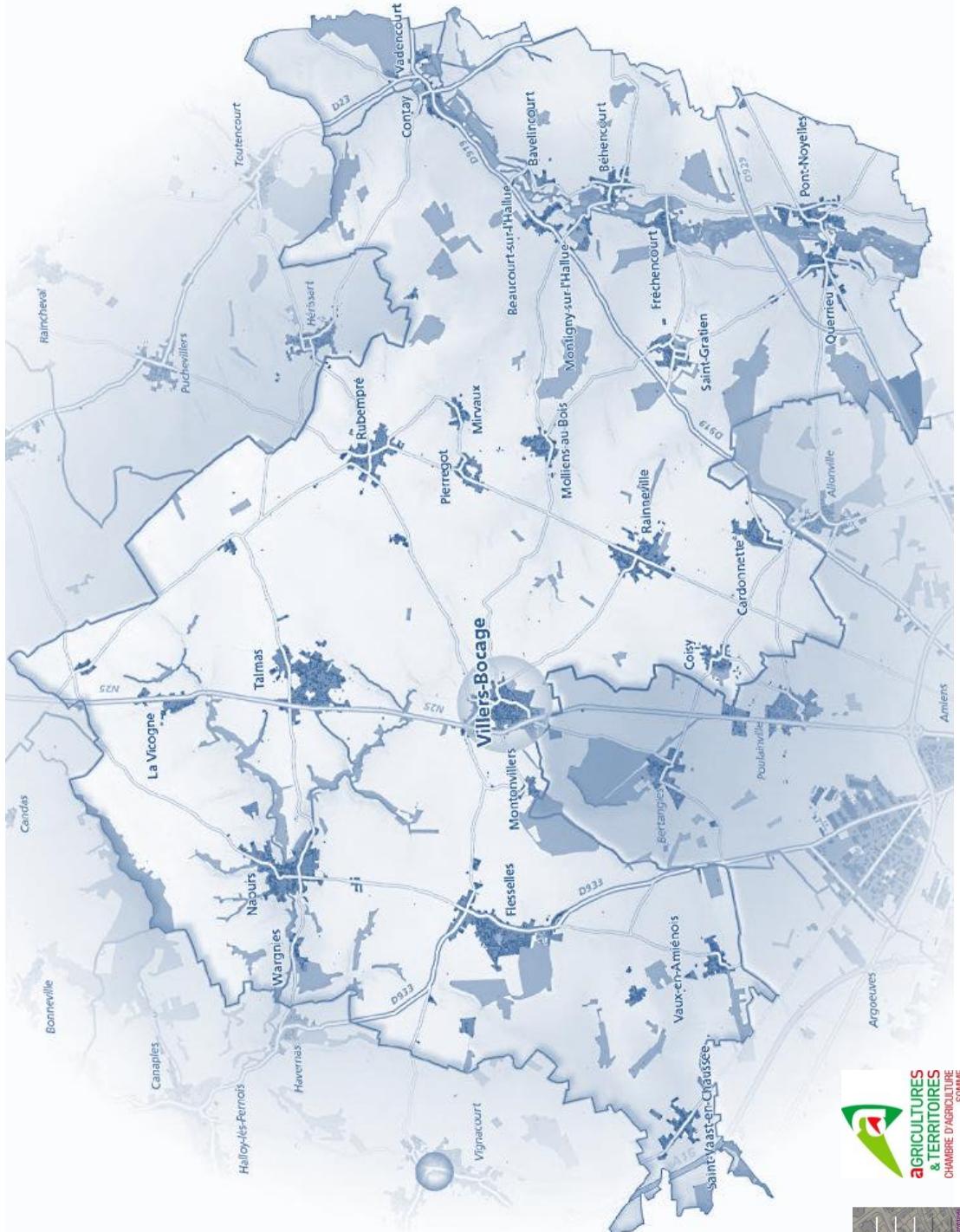
Exemples de bandes enherbées avec entrées d'aspect homogène (pavés en grès) à Tournignies (Nord)



Source : Google Streetview

Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Mollieus-au- Bois



Groupe auddicé
Institut auddicé
airiel
Conseil



Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiens

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie**, et un **enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

L'objectif des OAP patrimoniales est, **sur certains secteurs particulièrement intéressants, de compléter le règlement par des prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière **plus souple** (rapport de compatibilité).

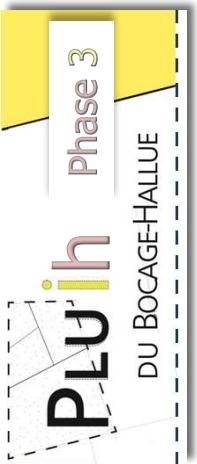
- **Composition de l'OAP :**

- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

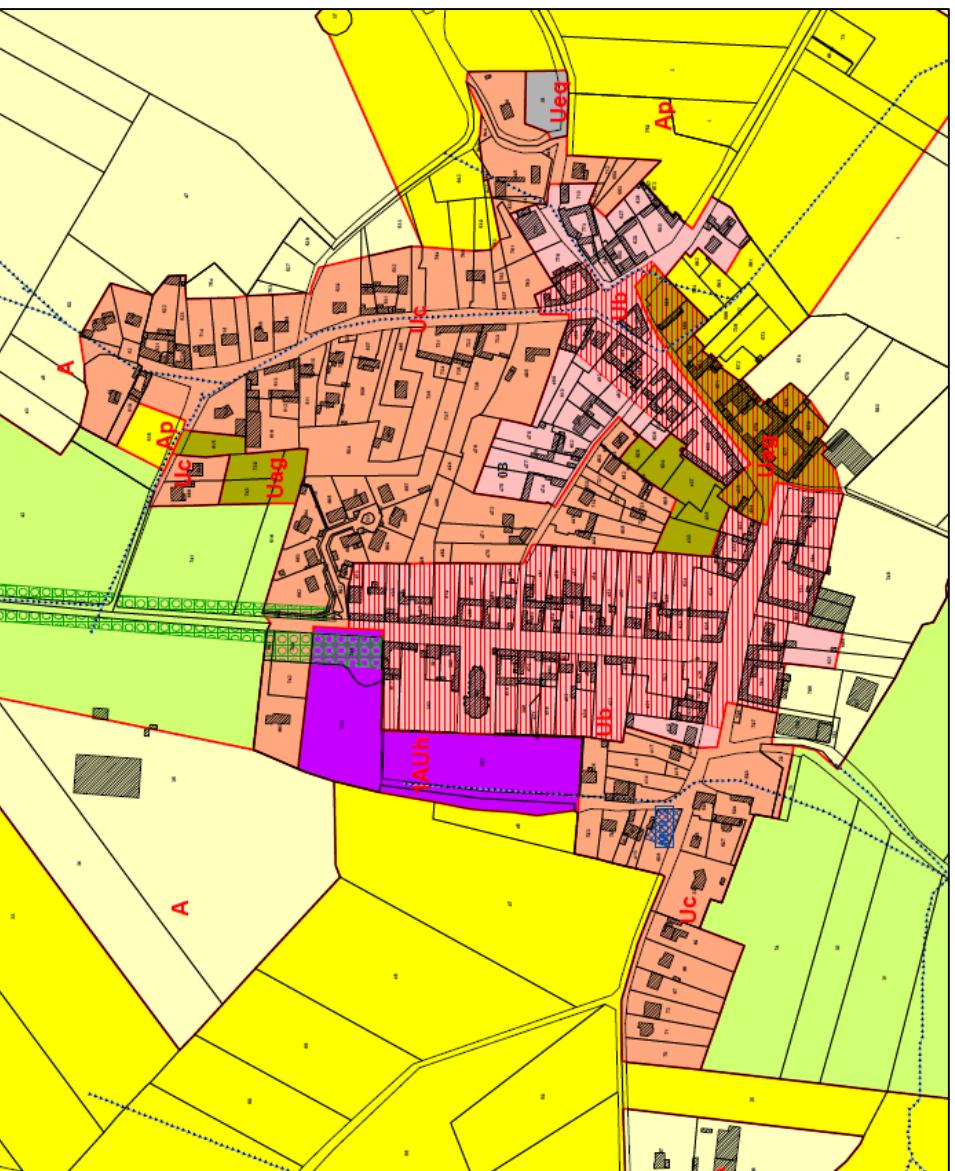
- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

Molliens-au-Bois

Description du secteur



- Situation dans le règlement graphique



• Description du site

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale (hachures rouges) concerne le cœur de bourg de Molliens-au-Bois : la rue Neuve, le Chemin Fond de Rue, et le début de la rue Moutier.

Ce secteur est classé en zone Ub (majoritairement) et Uag dans le règlement graphique.

Moliens-au-Bois

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **un village picard typique**

Ce site présente plusieurs traits identitaire des villages picards. Le premier, est un **remarquable alignement de fermes et maisons traditionnelles picardes** (aussi bien Rue Neuve, que Chemin Fondé de Rue).

Les habitations ou les dépendances constituent un front bâti continu de part et d'autre de la rue, qui rend l'espace particulièrement visible (limite régulière entre espace public et espace privé), et qui crée une **ambiance caractéristique des villages picards.**

Vue de la rue Neuve (regard dirigé vers le Nord)



Vue du CH Fond de Rue (regard dirigé vers l'Est)



Moliens-au-Bois

Description du secteur

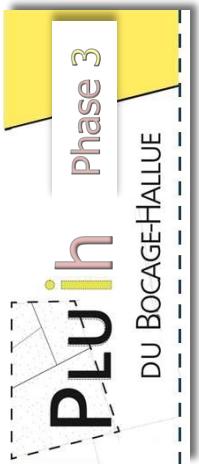
Les fermes à plan carré avec dépendance à l'avant, et logement à l'arrière, sont des marqueurs de l'identité picarde. Elles sont particulièrement nombreuses à Moliens-au-Bois. Ces bâtisses étaient traditionnellement en torchis, en bois, ou en briques. Certaines sont en bon état, d'autres sont abîmées ou ont été modifiées au fil des rénovations.

Fermes picardes en bon état. La ferme représentée en bas à gauche est remarquable : elle comporte plusieurs bâtiments en torchis, un pigeonnier, et une habitation côté rue (ce qui constitue une exception)



Moliens-au-Bois

Description du secteur



Fermes picardes en mauvais état ou fortement modifiées



Description du site

Moliens-au-Bois

Description du secteur

Le site comprend également quelques maisons traditionnelles en briques (seule, ou alliée à un second matériau comme le torchis) avec une toiture d'ardoise ou de tuiles.



*Exemples de
maisons
traditionnelles*



Moliens-au-Bois

Description du secteur

L'espace public est également caractéristique des villages picards : en effet, de chaque côté de la rue s'étend une **large bande enherbée** qui fait la transition entre espace public et espace privé.

D'un point de vue paysager, la verdure de cette bande contrebalance l'aspect minéral de la rue et du bâti, ce qui participe à **créer une ambiance champêtre au sein du village**. Cet effet est renforcé par le fait que cette bande est plantée (ce qui n'est pas toujours le cas).

Les bandes enherbées sont plus larges et plus continues le long de la rue Neuve (image du haut), que le long du Chemin Fond de Rue (image du bas).



Moliens-au-Bois

Description du secteur

Enfin, non loin du carrefour entre la rue Neuve, la rue Moutier, et le Chemin Fondé de Rue, se trouve **une mare**, entourée de végétation et aménagée en espace public. Il s'agit d'un élément traditionnellement présent dans les villages, même si nombre d'entre elles ont été comblées. Cette mare représente une petite poche de verdure au cœur du village, ce qui renforce la qualité paysagère du site.

Description du site



*La Mare de Moliens-
au-Bois*

Molliens-au-Bois

Description du secteur

• Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **3 monuments emblématiques**

En plus des éléments identitaires des villages picards présentés précédemment, qui sont particulièrement nombreux à Molliens-au-Bois, la commune comprend 3 monuments emblématiques : **le château, l'église, et la mairie-école.**

Le château est loin du village : 700 m environ de la dernière maison de la rue Neuve. Néanmoins, il se trouve en léger surplomb, et dans l'alignement de la rue Neuve. Ainsi, il sert de point de focalisation d'une perspective profonde, encadrée par un alignement d'arbres remarquable.

Perspectives de la rue Neuve, au bout de laquelle on aperçoit le château



Moliens-au-Bois

Description du secteur

L'église Saint-Léger est située rue Neuve, un peu en retrait des habitations.

Erigée au cours de la second moitié du XIXème siècle, il s'agit d'un bâtiment en brique (rehaussée de pierre blanche), dont la forme élancée domine l'ensemble du village.



Moliens-au-Bois

Description du secteur

La mairie-école se trouve chemin Fond de Rue.

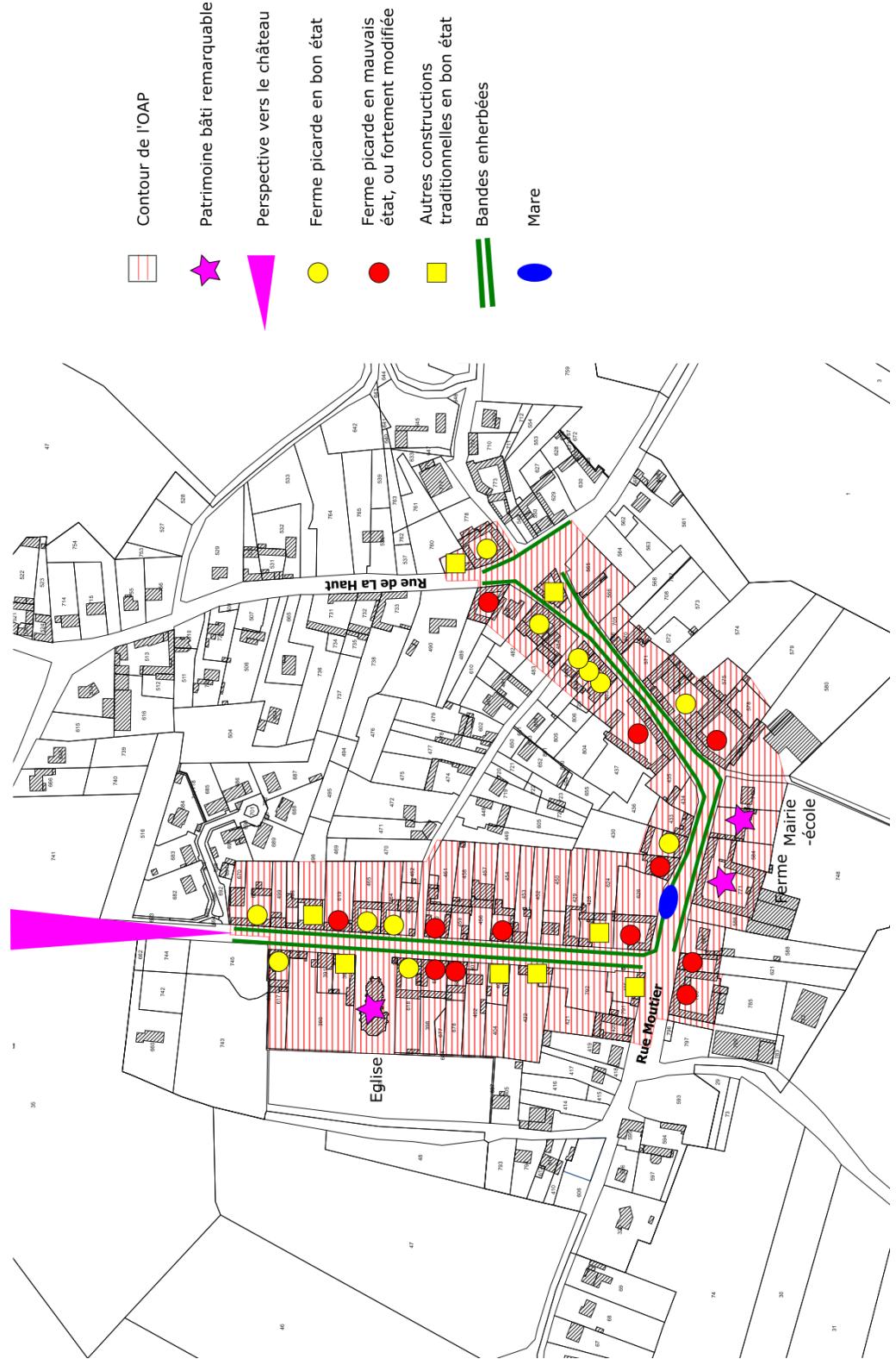
Comme l'église, ce bâtiment a été érigé au cours de la seconde moitié du XIXème siècle, et il est composé de brique, rehaussée par des éléments en pierre blanche. La clôture est constituée d'un muret surmonté d'une grille en fonte.



Moliens-au-Bois

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



Prescription n°1 – préserver les bandes enherbées

Les rues concernées par l'OAP sont encadrées par de larges bandes enherbées, qui doivent être préservés.

A l'entrée des parcelles, les bandes recouvertes d'un matériau minéral pour le passage des véhicules ne dépasseront pas 4 m pour les habitations, et 5 m pour les fermes (où passent des engins agricoles).

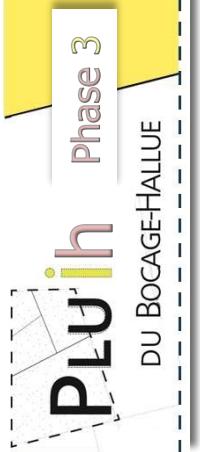
 Bandes enherbées sur la rue Neuve



Bandes où la végétation domine visuellement

Moliens-au-Bois

Prescriptions



Prescription n°2 – préserver la continuité du bâti ou des clôtures

Afin de préserver la structure des rues concernées, la continuité du bâti sera assurée soit par les constructions principales, soit par des dépendances, soit par des clôtures.

Les clôtures intégreront obligatoirement une composante minérale : mur, ou muret. Cette composante pourra être complétée par du végétal.

Concernant l'aspect des clôtures, voir la recommandation n°2.

Exemple de front bâti continu rue Neuve



Prescription n°3 – adapter les volumes au contexte

Des **volumes simples**, et une implantation **parallèle à la voie** seront adoptés.

D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

Le niveau maximum atteint par les construction sera **Rez-de-Chaussée + Combles, sauf si une construction voisine dépasse déjà ce niveau.**



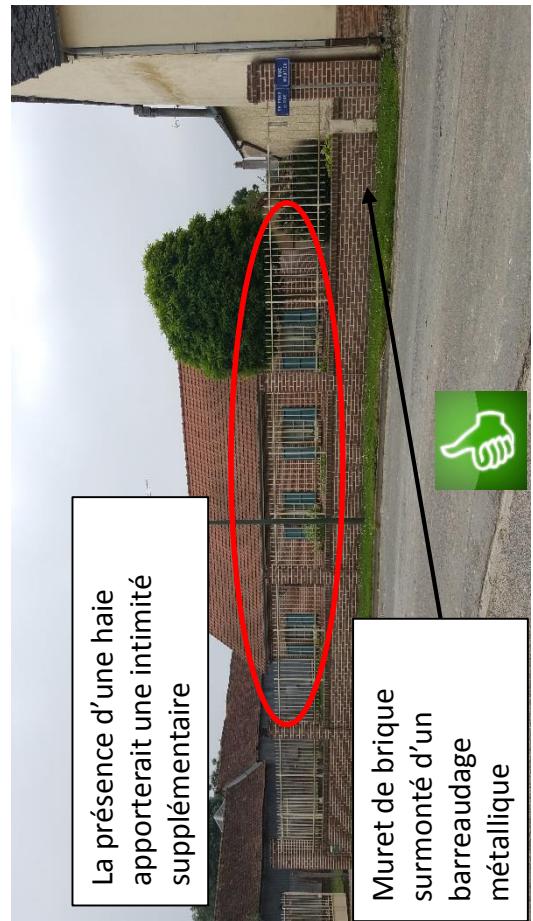
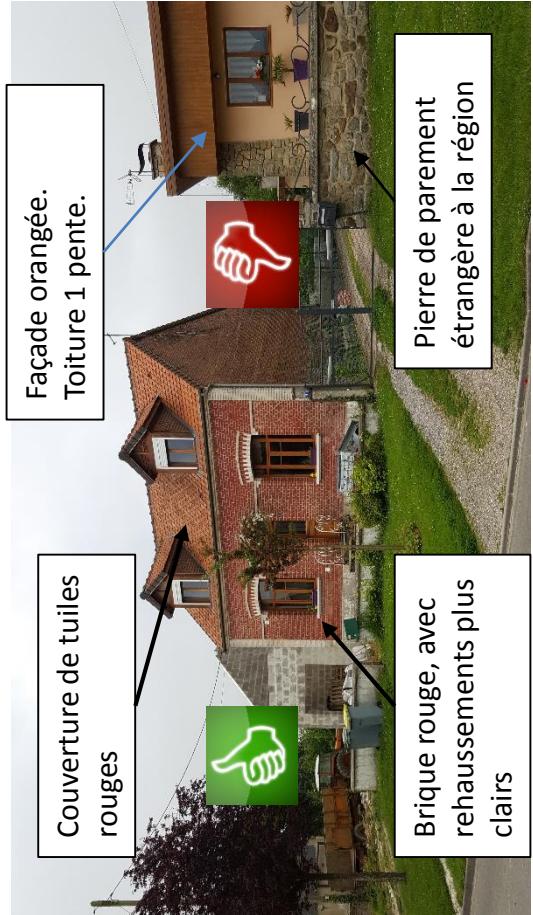
Exemple de construction
dont la forme contraste avec
son environnement

Prescription n°4 – Utiliser des matériaux de construction traditionnels

- **Toitures :** les couvertures seront réalisées en ardoise, ou en tuile rouge.
 - **Façades et pignons :** ils seront réalisés avec de la brique rouge, éventuellement associée à un second matériau plus clair. Pour ce second matériau, le blanc, le gris, les couleurs vives sont interdites. La couleur ocre est conseillée. L'utilisation de la brique en soubassement afin d'inscrire la construction dans la pente est conseillée.
- Dans le cas des constructions en torchis, ou couvertes d'un clin de bois traditionnel, l'entretien des bâtiments sera réalisé avec la même technique de construction.** L'usage de la tôle est interdit.
- **Murs et murets de clôtures :** en matière de matériaux et de couleurs, les prescriptions sont les mêmes que pour les façades et pignons. L'utilisation du végétal en complément des murs et murets est conseillée.
 - **Entrées de parcelles :** le béton brut est interdit (pour les matériaux conseillées, voir la recommandation n°3).

Moliens-au-Bois

Prescriptions



Prescription n°5 – préserver la mare

La mare sera préservée.

Prescription n°6 – protéger le patrimoine bâti existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Molliens-au-Bois.

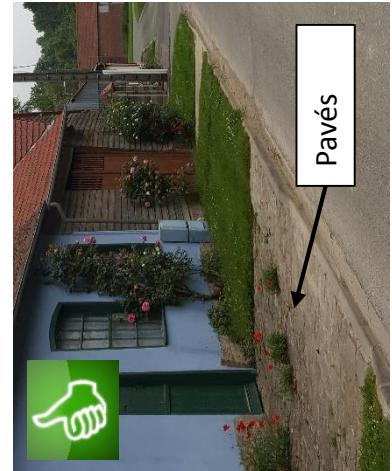
Recommandation n°1 – soigner l'aspect des entrées de parcelles

A l'entrée des parcelles, l'herbe est remplacée par un matériau minéral, généralement du gravier, ou (plus rarement) des pavés, voire de l'enrobé.

Il est recommandé d'utiliser un matériau de teinte grise. Le gazon renforcé est également conseillé. Les teintes de rouges sont déconseillées.

Les pavés de grès et les graviers présentent les meilleures qualités esthétiques, mais l'enrobé sur une bande de largeur modérée peut également être utilisé.

Dans le but de favoriser la cohérence des entrées, il est conseillé d'utiliser un matériau similaire à celui d'eau moins une parcelle voisine



Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Montonvillers



Groupe auddicé
Institut auddicé
Établissement
Conseil

adu
Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiens

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

CdH-Habitat
Groupe auddicé
Institut auddicé
Établissement
Conseil

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie**, et un **enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

L'objectif des OAP patrimoniales est, **sur certains secteurs particulièrement intéressants**, de compléter le règlement par des **prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière **plus souple** (rapport de compatibilité).

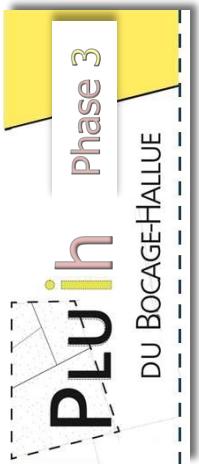
- **Composition de l'OAP :**

- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

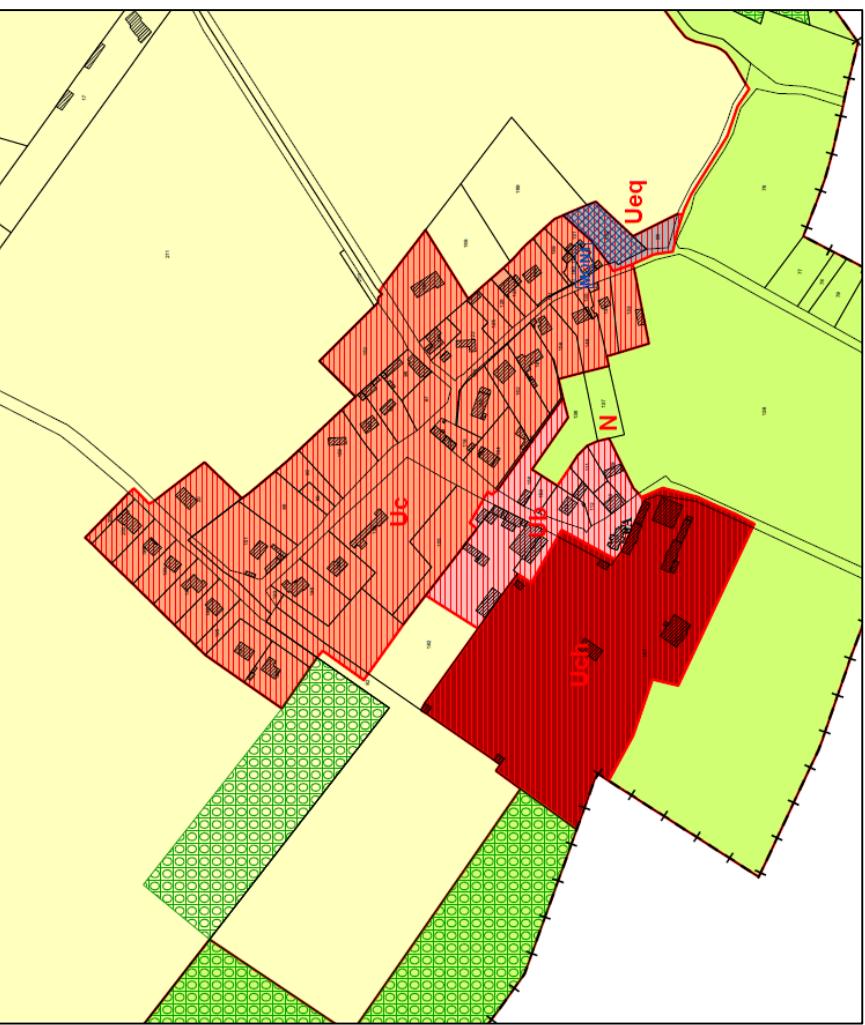
- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

Montonvillers

Description du secteur

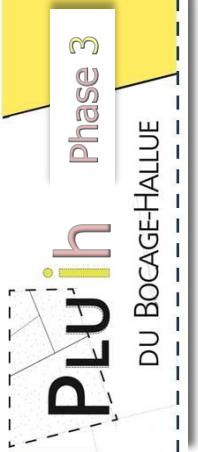


- Situation dans le règlement graphique



Montonvillers

Description du secteur



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **un patrimoine remarquable rue de l'Eglise**

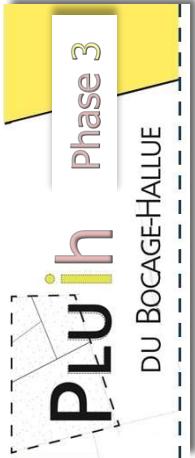
Montonvillers se distingue d'abord par la rue de l'Eglise : un secteur qui concentre plusieurs **éléments de patrimoine remarquable nichés dans un écrin de verdure.**

Vue de la rue de l'Eglise (regard dirigé vers le Sud)



Montonvillers

Description du secteur



L'église Saint-Antoine a été érigée au XVIème siècle, et en partie rénovée au XIXème siècle (façade occidentale et clocher). Elle est inscrite Monument Historique.

L'extérieur du bâtiment est en bon état, et ressort du paysage grâce à l'usage de la pierre blanche pour les murs, et de l'ardoise pour les toitures.

Description du site



Montonvillers

Description du secteur

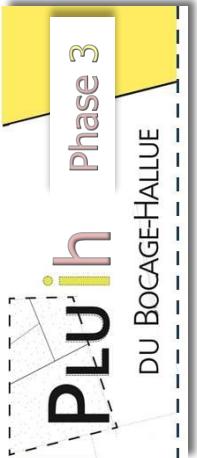


Le château se trouve en retrait de la rue de l'église, niché dans le bois de Xavières. Ce bâtiment construit au XIXème siècle est en voie de détérioration.



Description du site

Description du secteur



Le presbytère fait face à l'église. La bâtisse surprend à la fois par sa taille (considérant la taille modeste du village), et par l'élégance de son architecture. La façade avant est remarquablement bien conservée (en dépit de quelques modifications). En revanche, une partie du mur d'enceinte a été détruite.



Montonvillers

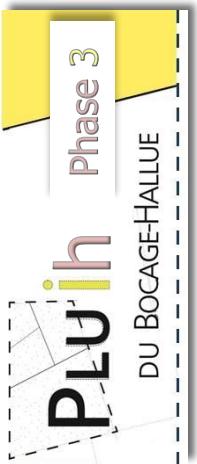
Description du secteur

A l'arrière du presbytère se trouve une mare, entourée de végétation. Elle contribue à l'ambiance champêtre du village.



Montonvillers

Description du secteur



En face de cette mare, se trouve une ferme picarde traditionnelle. L'une des granges est en torchis (récemment réhabilitée), tandis que l'autre est composée d'un mur maçonner et de tôles.



Montonvillers

Description du secteur

En 1850, la commune fit construire une école, qui est aujourd’hui occupée par la mairie. Ce bâtiment en briques avec couverture en ardoises, est en très bon état et témoigne d’une étape importante du développement de la commune.



Montonvillers

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **une commune qui a su conserver une ambiance de « village bosquet »**

Le caractère exceptionnel de Montonvillers provient notamment de la rue de l'Eglise (qui accueille un patrimoine remarquable), et de sa silhouette arborée (même si cette dernière a en partie disparu avec la construction de nouvelles habitations).

En effet le village, qui se situe à la limite du Bois de Xavières, a su conserver **une ambiance intime de village bosquet**, où le végétal occupe une grande place et facilite l'intégration paysagère des constructions (qui sont elles-mêmes de qualité).

Montonvillers

Description du secteur

La récurrence de clôtures végétales, et la présence d'arbres relativement hauts contribuent à créer l'ambiance champêtre qui caractérise Montonvillers. Cette ambiance est la plus calme et la plus intime dans les voies les plus étroites.

Rue d'
En
Haut



Rue de la
Marette



Rue de Villers

Montonvillers

Description du secteur

L'ambiance de village bosquet qui caractérise Montonvillers provient également de la transition entre le village et la campagne environnante, qui est adoucie par la présence de haies et de boisements.

Rue de la Marette : vue sur la campagne encadrée par plusieurs arbres, qui constitue une belle transition entre le village et les champs qui l'entourent.



Montonvillers

Description du secteur

La brique rouge est le matériau de construction le plus utilisé dans le village, et garantit sa cohérence architecturale.



Elle a été partiellement remplacée par des enduits de teinte claire, dont l'impact visuel a été atténué par les clôtures végétales.

En ce qui concerne les toitures, la tuile (plus ou moins foncée) et l'ardoise coexistent.

Montonvillers

Description du secteur

En revanche, la commune compte quelques constructions en torchis, qui se trouvent dans des états divers :

Exemples de constructions en bois et en torchis visibles à Montonvillers

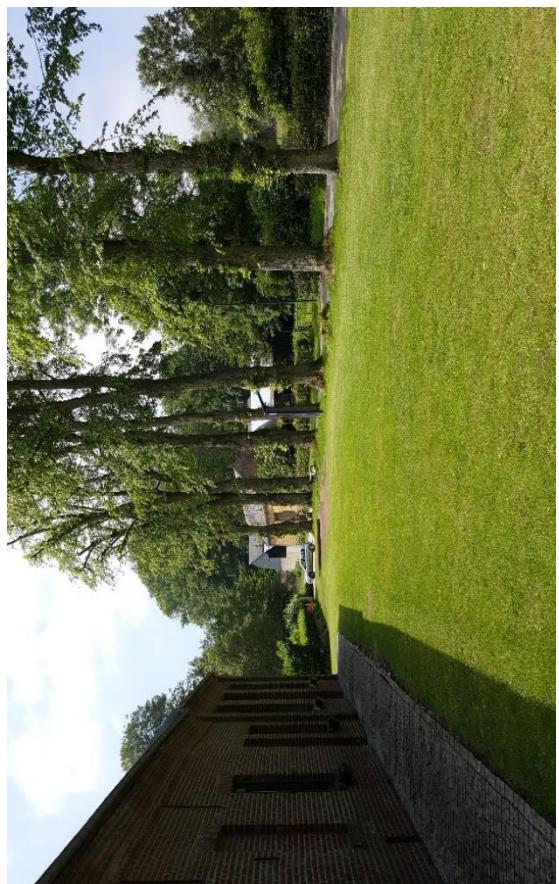


- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **des espaces publics de qualité**

Montonvillers bénéficie d'espace publics de grande qualité. Il s'agit en premier lieu des espaces qui entourent la mairie :

A l'Ouest de la mairie, l'espace public est largement végétalisé avec une vaste pelouse, et une rangée de tilleuls

Description du site



Montonvillers

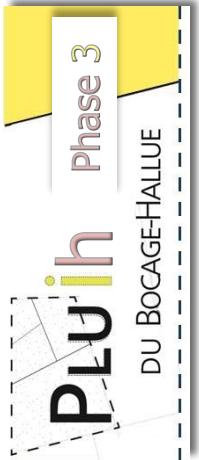
Description du secteur

L'aménagement de la voirie est également qualitatif, avec l'usage de pavés qui délimitent les espaces et rehaussent l'aspect de l'enrobé. L'utilisation des pavés sur une partie importante de la commune contribue à son unité paysagère.

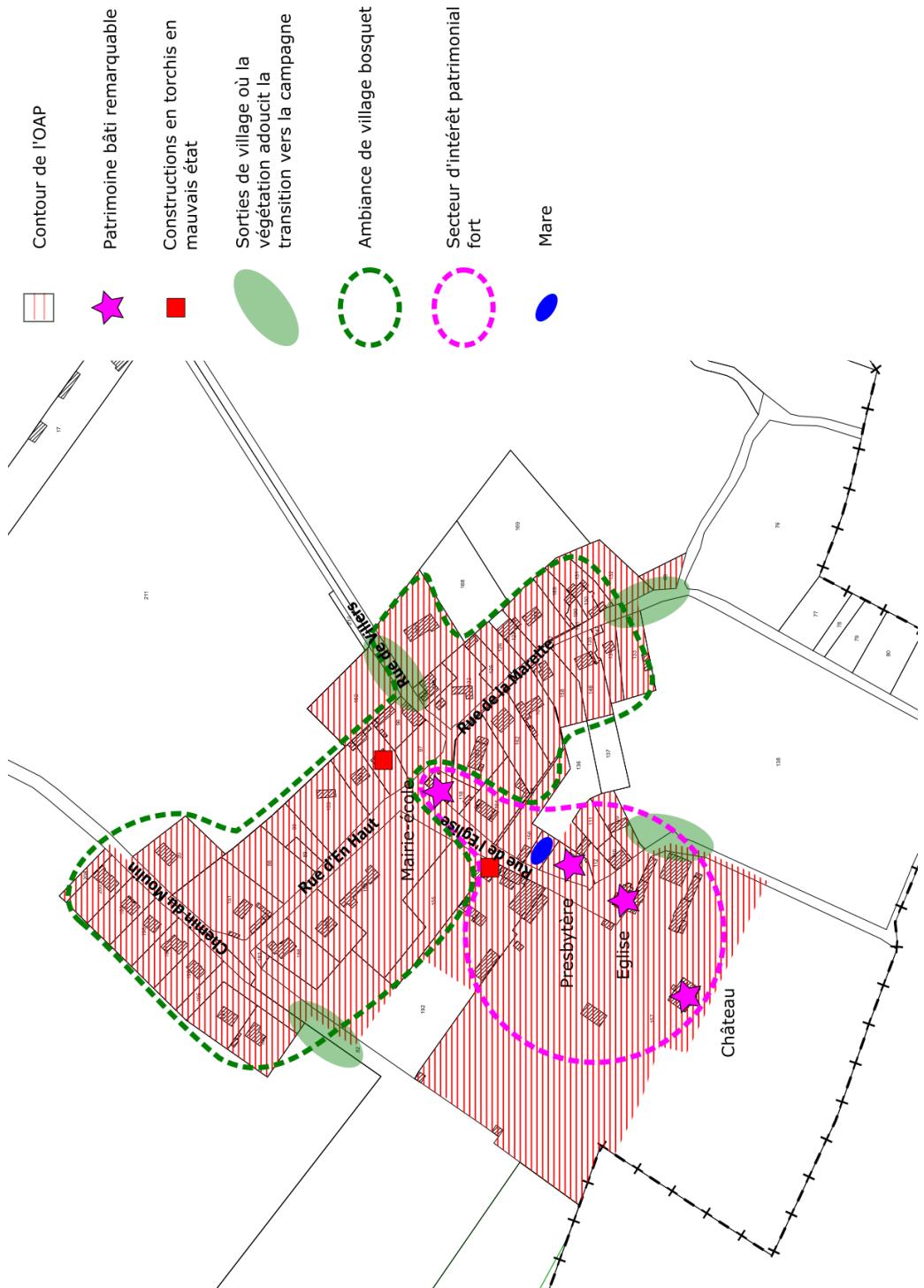


Montonvillers

Description du secteur



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



Montonvillers

Prescriptions

Prescription n°1 – préserver le patrimoine existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Montonvillers

Prescription n°2 – préserver la mare

La mare située derrière le presbytère sera préservée

Prescription n°3 – préserver les haies et boisements en sortie de village

Les haies et boisements (notamment ceux situés en sortie de village, qui aménagent la transition entre espace bâti et espace agricole) seront préservés.

Prescription n°4 – adapter les constructions neuves à l'ambiance de « village bosquet »

Afin de ne pas dénaturer les paysages communaux, les constructions neuves appliqueront les règles suivantes :

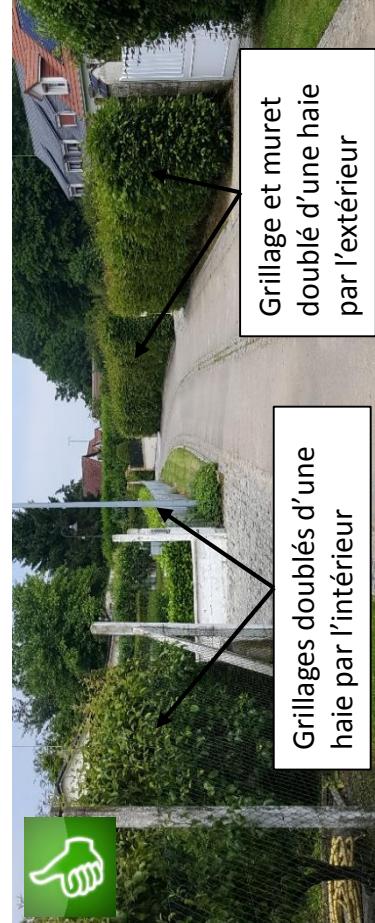
- Les constructions seront implantées en **retrait par rapport la voie** (5 m minimum),
- Les **volumes et les toitures seront simples**, avec une **implantation parallèle à la voie**, et un niveau ne dépassant pas un **Rez-de-Chaussée + Combles**. D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

- **Les clôtures auront un aspect végétal** : haie simple, grillage ou barrière doublée d'une haie, mur ou muret doublé d'une haie (par l'extérieur obligatoirement). L'utilisation d'essences locales est conseillée.

Exemple de grillage seul



Exemples de clôtures d'aspect végétal



Prescription n°5 – adapter les nouvelles voiries à l'existant

Afin d'assurer la cohérence urbaine du village, les nouvelles voiries adopteront des caractéristiques similaires à celles réalisées précédemment :

- Absence de trottoir,
- Aménagement d'un accès pavé en granit (taille 10x10),
- Réalisation d'un fil d'eau en pavé (taille 10x10).

Montonvillers

Recommandations

Recommandation n°1 – utiliser des matériaux de construction traditionnels

La brique rouge, la tuile rouge ou orange, et l'ardoise sont les matériaux de constructions qui assurent l'unité architecturale du village.

Il est recommandé d'utiliser ces matériaux dans les constructions neuves afin de conserver cette unité architecturale.

Le blanc, le gris, les couleurs vives sont déconseillés. La couleur ocre est conseillée.

Recommandation n°2 – conserver et entretenir les dépendances en torchis

La commune comprend quelques constructions en bois et torchis, dont certaines sont en mauvais état.

L'entretien de ces bâtiments en utilisant les matériaux et les techniques de construction d'origine est conseillé. L'utilisation de la tôle, ou de matériaux hétéroclites est déconseillé.

Montonvilliers

Recommandations

Exemples de constructions en torchis



Recommendation n°3 – limiter l'impact visuel des projets dans le secteur d'intérêt patrimonial fort

Le secteur d'intérêt patrimonial fort présente des qualités paysagères remarquables.

Par conséquent, il est recommandé de porter une attention poussée aux projets réalisés dans ce secteur, notamment :

- Concernant l'utilisation de matériaux traditionnels, cohérents avec ceux des constructions voisines,
- Concernant l'utilisation de la végétation pour limiter l'impact visuel des constructions neuves.

Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Naours



Groupe auddicé
Institut auddicé
airelle
Conseil

Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiens
adu

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME

Conseil
Institut
airelle

adu

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie**, et un **enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

L'objectif des OAP patrimoniales est, **sur certains secteurs particulièrement intéressants**, de compléter le règlement par des **prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière **plus souple** (rapport de compatibilité).

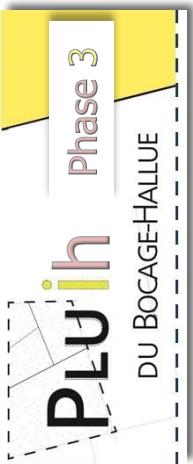
- **Composition de l'OAP :**

- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

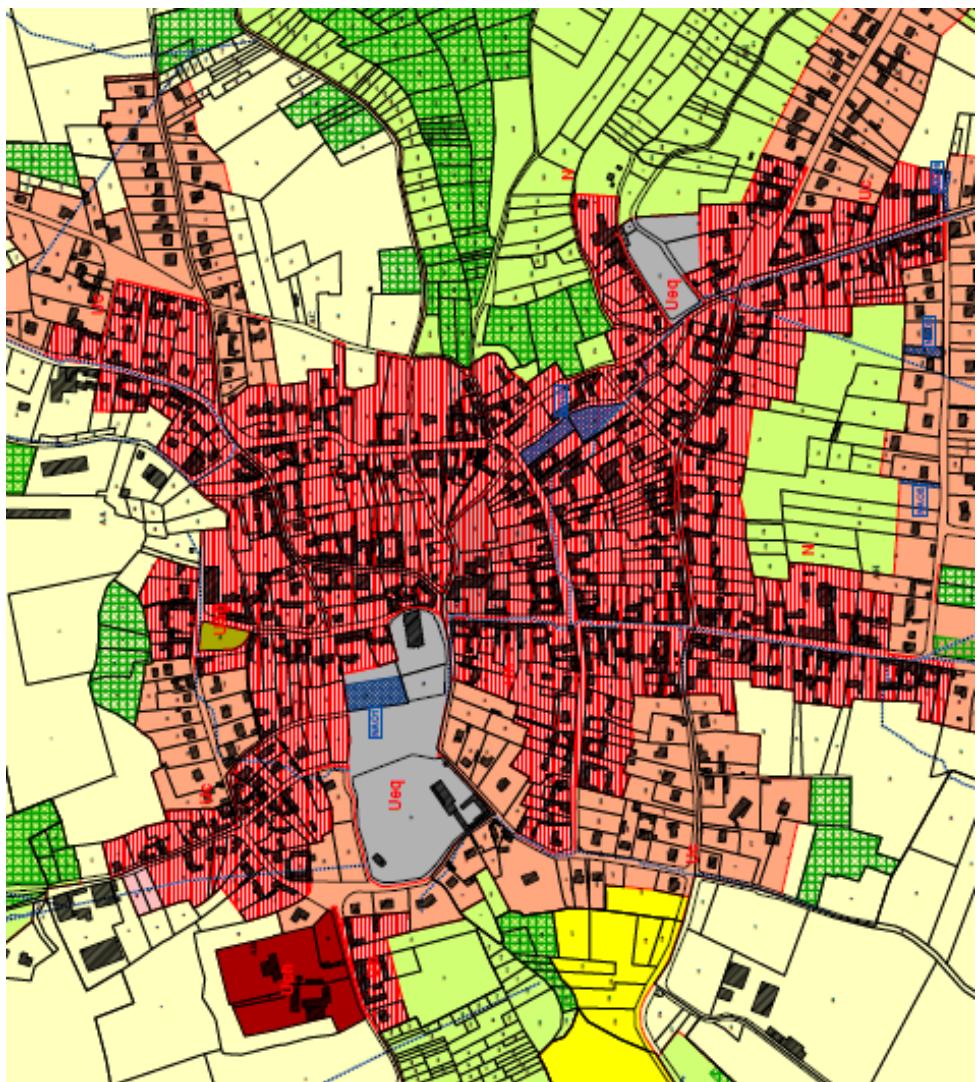
- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

Naours

Description du secteur



- Situation dans le règlement graphique



• Description du site

Cette Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale s'étend sur **une grande partie de Naours**.

Le site de l'OAP est classé dans le règlement graphique en Ua (majoritairement), et en Ueq (secteur de l'école).

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **un bourg picard typique**

Naours présente, aussi bien du point de vue de l'organisation urbaine que des formes architecturales, un caractère picard typique.

Ce caractère provient d'abord d'une **remarquable continuité du bâti**, qui confère une structure et une ambiance particulière aux bourgs de la région.

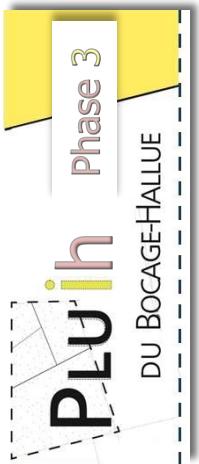
Cette continuité est assurée par des dépendances, des constructions principales, ou par des clôtures minérales.

Alignements bâties rue Baillon et rue de l'Arbre



Naours

Description du secteur



Rue Blanche, continuité du bâti assurée principalement par des clôtures. L'aspect de ces clôtures n'est pas toujours qualitatif.



Rue d'Amiens, continuité du bâti assurée par des constructions principales

Description du secteur

De plus, le bâti traditionnel picard est particulièrement présent sur la commune.

En effet, Naours comprend de nombreuses fermes à plan carré (avec dépendances à l'avant et logis à l'arrière), identitaires de la Picardie.

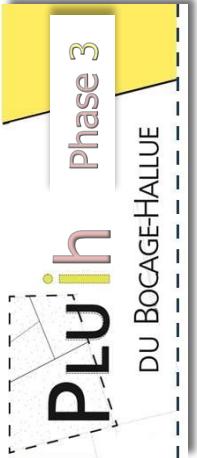
D'autre part, les matériaux de constructions traditionnels sont très présents dans la commune : torchis, clin de bois, brique rouge, couvertures en ardoise. Certaines de ces constructions sont néanmoins en mauvais état. On peut noter que la brique est rarement utilisée seule (elle sert le plus souvent de soubassement), et lorsqu'elle l'est, c'est souvent sur des constructions à colombages.

Exemples de clins de bois



Naours

Description du secteur



Exemples de constructions en torchis en bon état, ou en cours de rénovation (en bas à droite)



Description du site

Naours

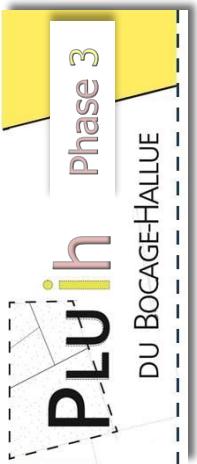
Description du secteur

Exemples de constructions en torchis en bon état



Naours

Description du secteur



Exemples de constructions en mauvais état



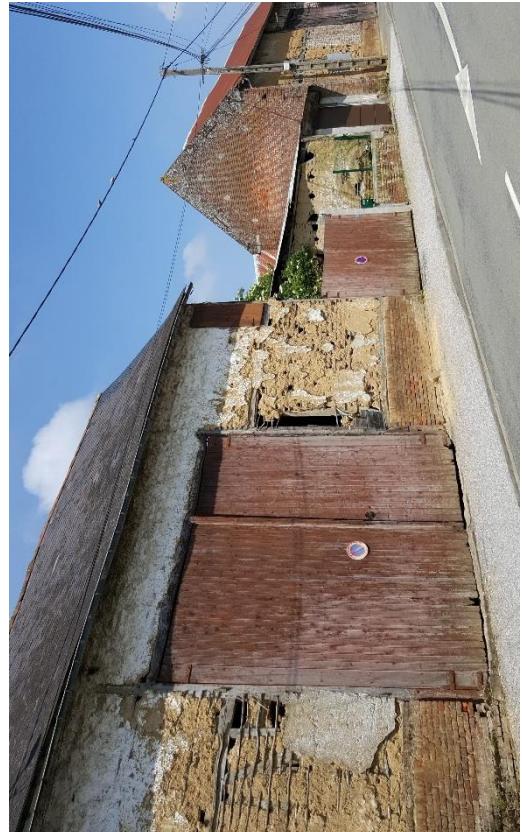
Description du site

Naours



Description du secteur

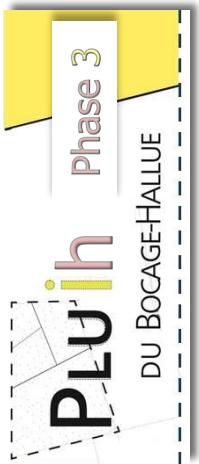
Exemples de constructions en mauvais état



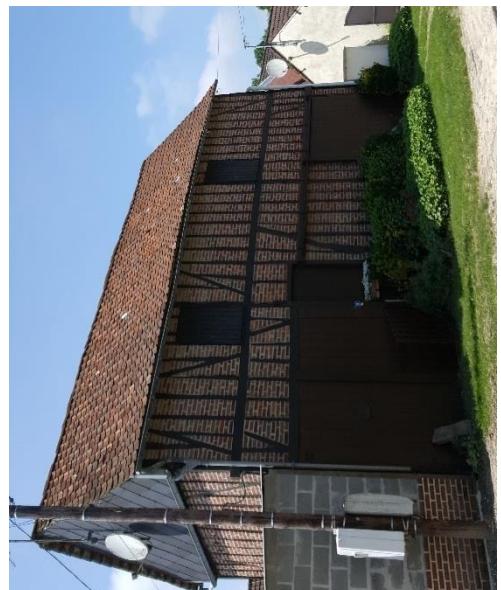
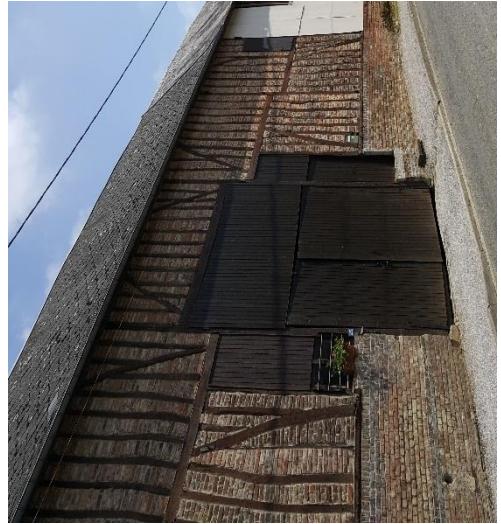
Description du site

Naours

Description du secteur



Exemples de constructions en briques rouges, qui est le plus souvent utilisée avec des colombages.



Description du site

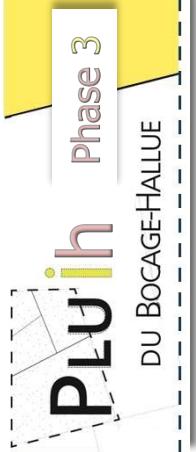
Description du secteur

Ancien bureau de Postes de Naours : construction en briques rouges, rehaussée par de la pierre calcaire blanche, avec toiture d'ardoise.

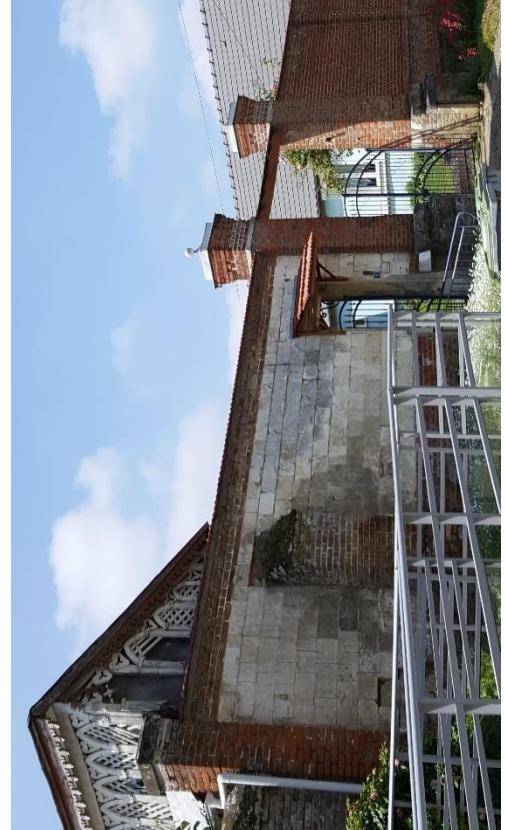


Naours

Description du secteur



Exemples de constructions en pierres calcaires qui, en dehors de l'église (voir plus loin), sont assez rares dans la commune.



Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : des ambiances variées

En dépit de l'unité créée par la continuité du bâti, et par l'architecture traditionnelle, Naours présente des ambiances diverses.

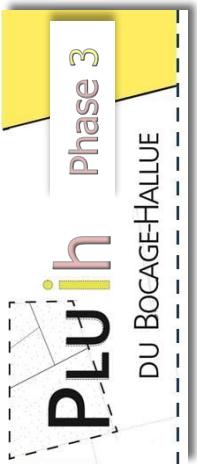
En effet, certaines rues (la rue d'Amiens, rue de l'Eglise et la rue de la Croix en particulier) offrent un ambiance principalement minérale, et assez urbaine.



Rues d'Amiens et de l'Eglise à gauche, rue de la Croix à droite, et rue de Basse Carnoye en haut

Naours

Description du secteur



A l'inverse, la rue Mal Montée présente un aspect beaucoup plus végétal, et donc une ambiance rurale.

En effet, elle est la seule à comporter de larges **bande enherbées** (identitaire des villages picards), et un bâti plus aéré qu'en cœur de bourg.



Naours

Description du secteur

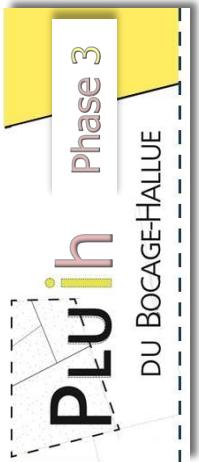
Les autres rues du bourg sont caractérisées par une **domination des éléments minéraux** (bâti en front à rue, murs de clôture), **rehaussés par la présence de végétal**.

Ce dernier peut être présent sur l'espace public, sur les clôtures, où à l'arrière plan (avec les massifs boisés qui entourent et surplombent le bourg).



Naours

Description du secteur



Muret surmonté d'une haie, et arrière plan boisé rue de l'Arbre



Bandes enherbées (plus étroite que celles présentes rue Mal Montée) et plantations le long de la voie, et arrière-plan boisé rue Baillon



Description du site

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : l'église comme principal point de repère

L'église Saint-Martin est une construction massive en pierre calcaire blanche, qui domine le reste du bourg de sa hauteur.

Elle constitue un point de repère structurant au cœur du bourg, avec plusieurs perspectives qui s'ouvrent vers elle.



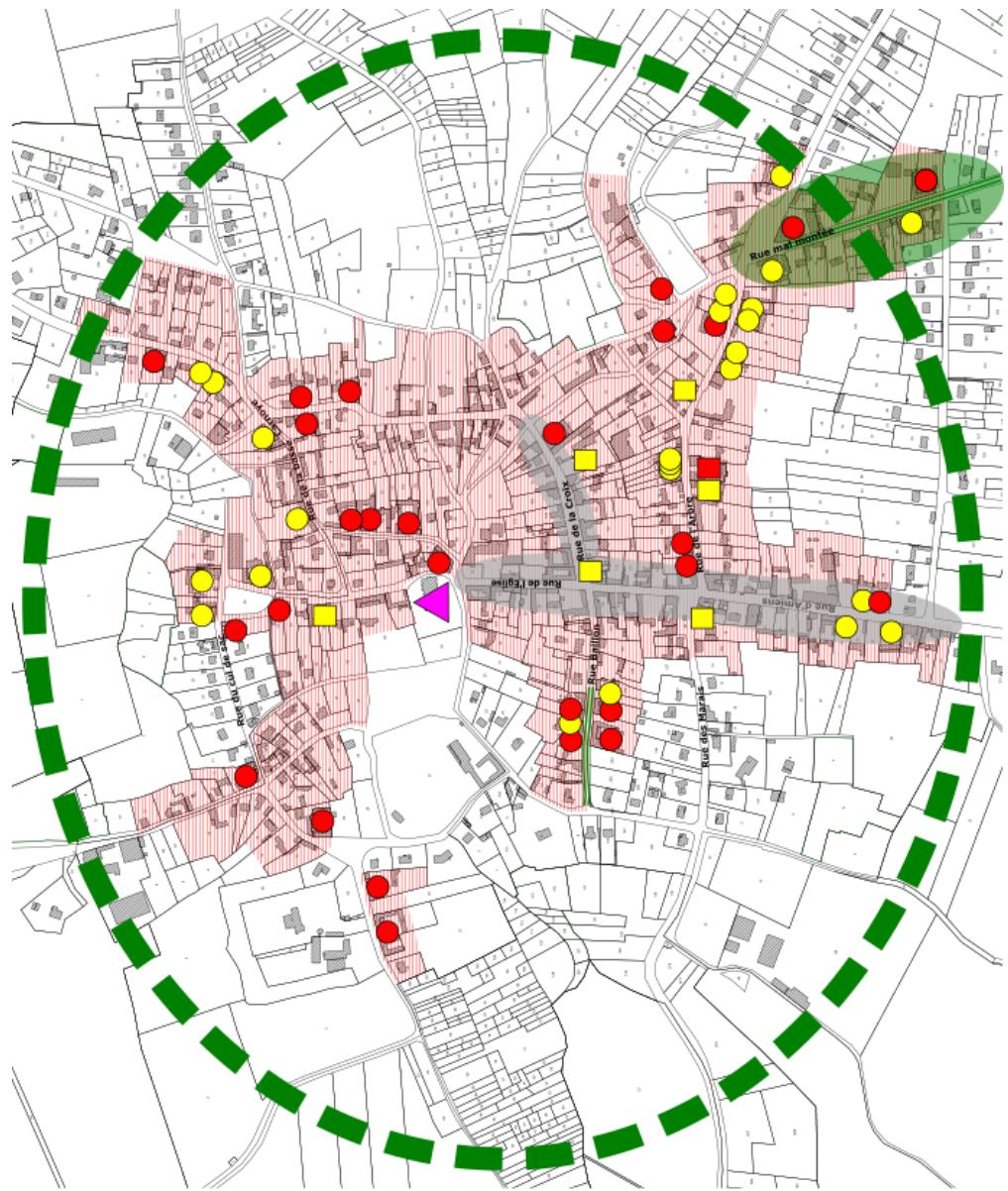
Perspective vers l'église depuis la rue d'Amiens (à gauche), la rue de la Brasserie (au centre), et la rue Haute-Carnoye (à droite)

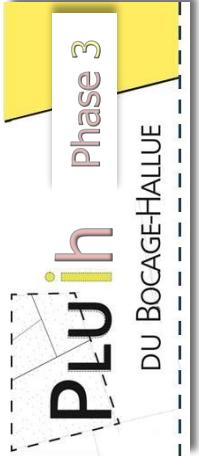


Naours

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse





Naours

Prescriptions

Les prescriptions concernent tout ou partie des rues suivantes (voir règlement graphique) :

- **Prescription n°1** : sans objet (voir fiche patrimoine de la commune de Naours),
- **Prescription n°2** : rue Blance, rue du Château, rue des Bellots, ruelle Brasserie, rue du Cul de Sac, rue de la Raque, rue Basse Carnoye, rue la Derrière, place la Derrière, rue Brûlée, rue du Guet, rue de l'Abbé Danicourt, Fos du Flot Magnière, Rue des Carrières, rue Mal montée, rue de l'Arbre, rue Riffle Cotte, rue d'Amiens, rue des Marais, rue Baillon, rue de la Croix, rue de l'Eglise, rue du Fossé de l'Eglise.
Dispositions particulières pour la rue d'Amiens, la rue de l'Eglise, la rue de la Croix, et la rue Mal Montée.
- **Prescription n°3** : rue Mal Montée, rue Baillon.
- **Prescription n°4, 5,6 et 7** : mêmes rue que la prescription n°2 (mais pas de dispositions particulières).

Naours

Prescriptions

Prescription n°1 – préserver le patrimoine existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Naours.

Prescription n°2 – maintenir la continuité du bâti ou des clôtures

La continuité du bâti en front à rue sera maintenue par des constructions principales, des dépendances, ou des clôtures.

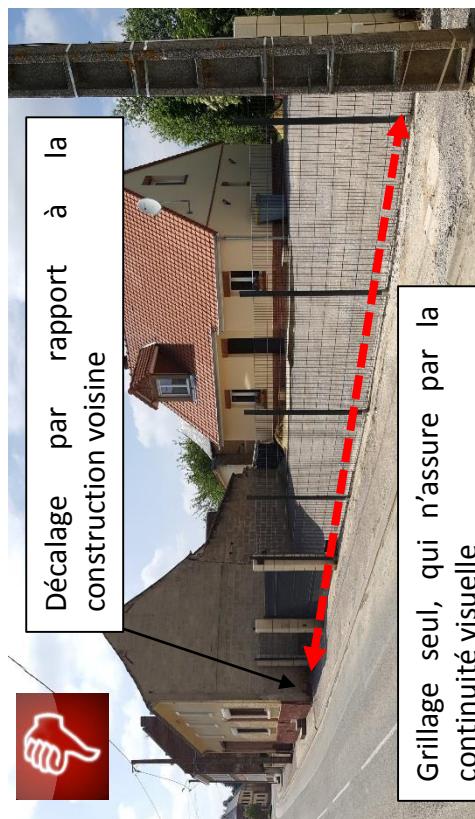
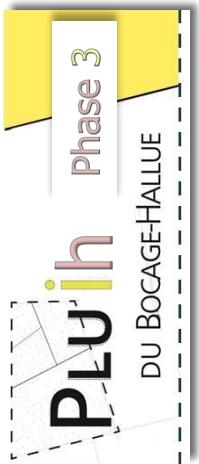
Dans les rues où l'ambiance est minérale et urbaine (rue d'Amiens, rue de l'Eglise, rue de la Croix), les clôtures comporteront obligatoirement une **composante minérale** : mur ou muret (pour les matériaux à utiliser, voir la recommandation n°2).

Rue Mal Montée, où l'**ambiance est végétale et villageoise**, les clôtures comporteront obligatoirement une **composante végétale** : de préférence une haie d'essences locales (seule, ou doublant une structure minérale).

Ailleurs, les clôtures pourront être minérales ou végétales.

Naours

Prescriptions



Prescription n°3 – préserver les bandes enherbées

Des bandes enherbées, typiques des villages picards, sont encore présentes rue Mal Montée (larges) et rue Baillon (étroites).

Ces bandes, dont l'aspect végétal contrebalance l'aspect minéral de la rue et des constructions, et qui participent à la gestion des eaux pluviales, doivent être conservées.

A l'entrée des parcelles, les bandes recouvertes d'un matériau minéral pour le passage des véhicules ne dépassera pas 4 m pour les habitations, et 5 m pour les fermes (où passent des engins agricoles).



Prescription n°4 – adapter les volumes au contexte

Des volumes simples, et une implantation parallèle à la voie seront adoptés.

D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

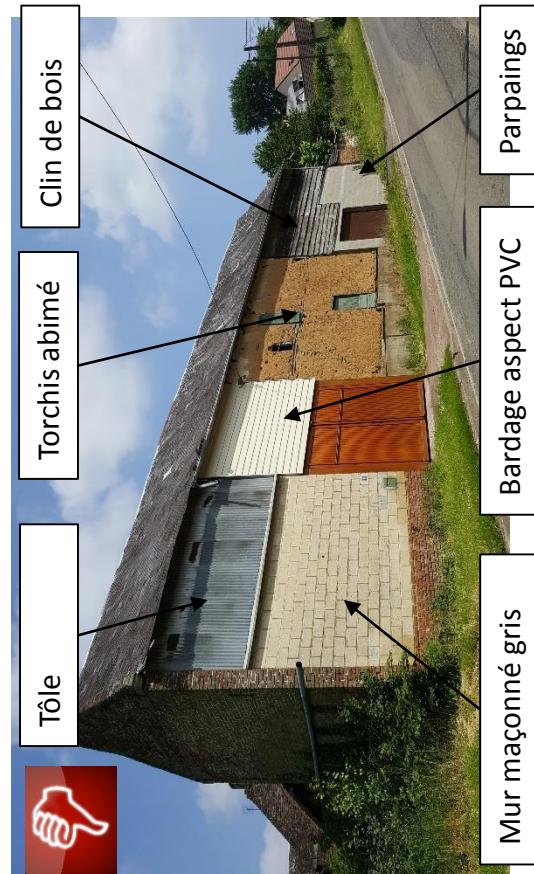
Le niveau des constructions pourra être **Rez-de-Chaussée + Combles**, ou **Rez-de-Chaussée + 1 + Combles si une constructions voisine atteint déjà ce niveau.**

Prescription n°5 – conserver et entretenir les constructions en torchis

Le secteur comprend des constructions en torchis. Pour leur rénovation, le torchis, ou un matériau d'aspect similaire devra être utilisé.

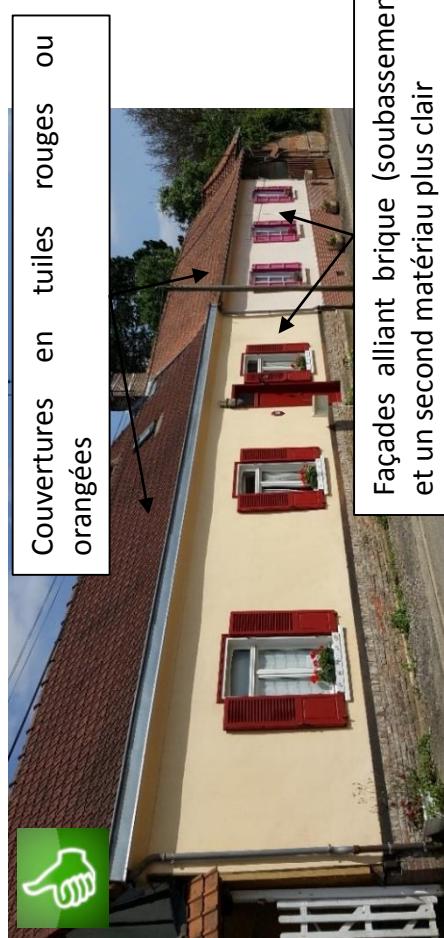
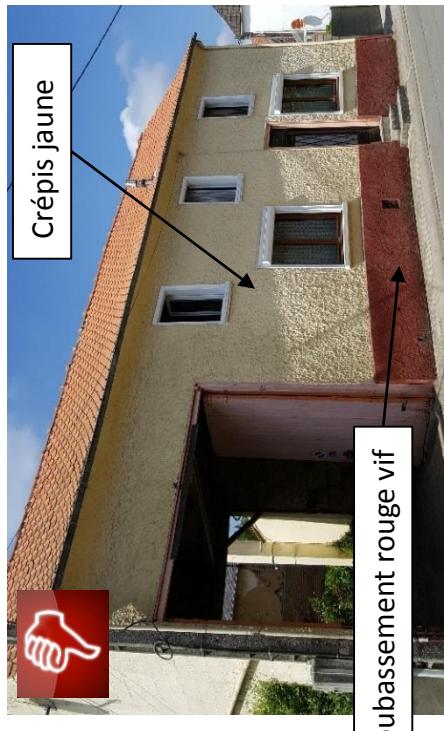
Le renforcement de ces bâtiments avec de la tôle, des parpaings, ou d'autres matériaux hétéroclites, est interdit.

A défaut d'utiliser le torchis, le clin de bois (traditionnel en picardie) est préférable aux matériaux cités ci-dessus.



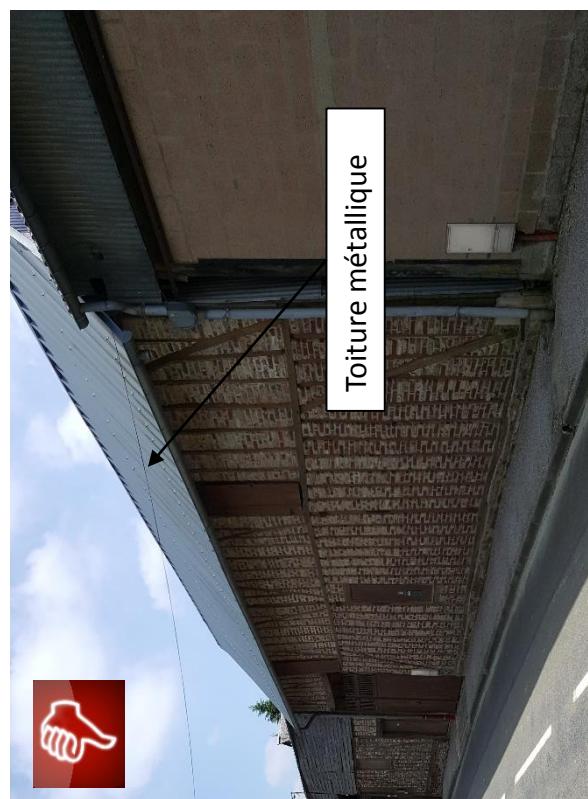
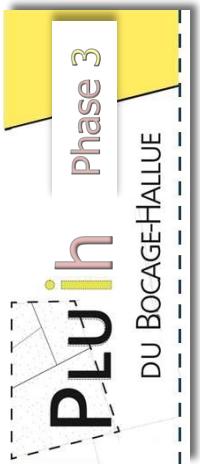
Prescription n°6 – utiliser des matériaux de construction traditionnels

- **Toitures** : elles seront réalisées en ardoise, tuile rouge ou orangée (ou matériaux d'aspect similaire). La tôle et les matériaux métalliques sont interdits.
- **Façades et pignons** : la brique, éventuellement associée à un second matériau plus clair, sera utilisée. Le blanc, le gris, les couleurs vives, qui contrastent avec leur environnement, sont interdits. La couleur ocre est conseillée. L'usage de la brique en soubassement pour inscrire la construction dans la pente est conseillé. Les constructions principales et leurs annexes présenteront une cohérence architecturale.
- **Murs et murets de clôtures** : les recommandations sont les mêmes que pour les façades et pignons.



Naours

Prescriptions



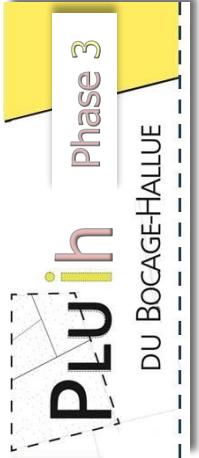
Prescriptions et recommandations

Naours

Prescriptions

Exemple de rénovation ayant conservé toutes les caractéristiques du bâti : soubassement en briques permettant de rattraper la pente, façade claire (torchis), toiture ardoise.





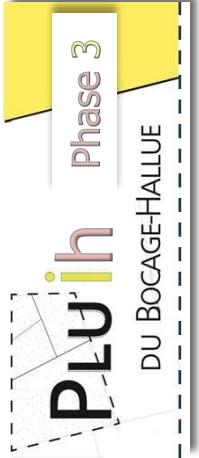
Naours

Prescriptions

Prescription n°7 – soigner les ouvertures

Les fenêtres et portes fenêtres seront plus hautes que larges. Il est possible de faire exception à cette règle si l'architecture du bâtiment le justifie.

Le rythme des ouvertures devra favoriser l'harmonie de la façade.



Naours

Recommandations

La recommandation n°1 concerne tout ou partie des rues suivantes (voir règlement graphique) :

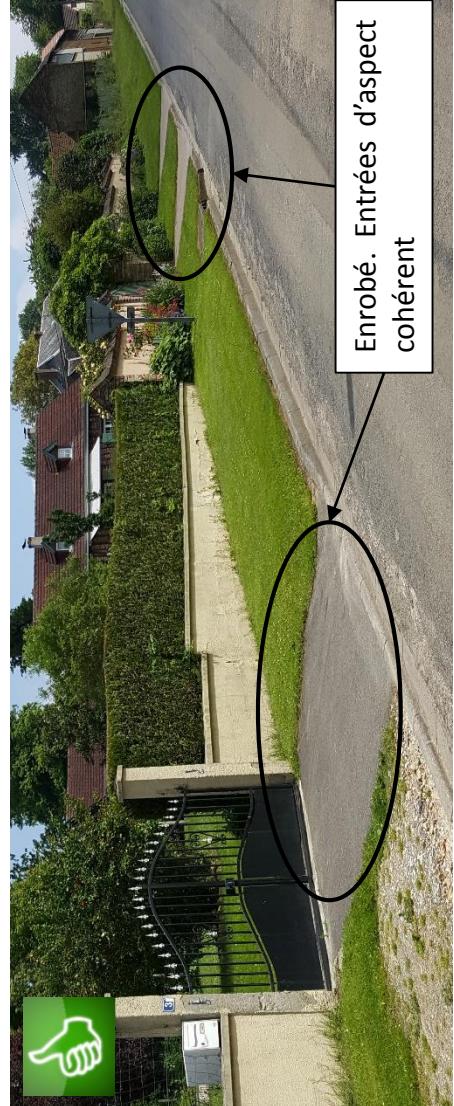
Rue Mal Montée, rue Baillon

Recommandation n°1 – soigner l'aspect des entrées de parcelles

Dans les rues où il existe une bande enherbée (rue Mal Montée, rue Baillon), il est conseillé de veiller à la cohérence des entrées de parcelles.

Pour cela, un revêtement de couleur grise (pavés en grès, graviers, enrobé), ou un revêtement végétal (gazon renforcé) est conseillé.

Il est conseillé, à l'occasion des constructions ou des rénovations, d'adopter un revêtement similaire à au moins l'une des constructions voisines.



Orientations d'Aménagement et de Programmation Patrimoniales

Vaux-en- Amiénois



Groupe auddicé
Institut auddicé
airelle
Conseil



Agence de développement et
d'urbanisme du Grand Amiénois

Préambule

Les OAP patrimoniales

- **Constats :**

La Communauté de Communes de Bocage-Hallue comprend plusieurs **villages de caractère**, dont les caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales (vues, espaces publics, bâti remarquable ou traditionnel...) constituent des **marqueurs de l'identité du territoire**.

La préservation du caractère de ces villages est un **enjeu de qualité du cadre de vie, et un enjeu touristique**.

- **Objectifs :**

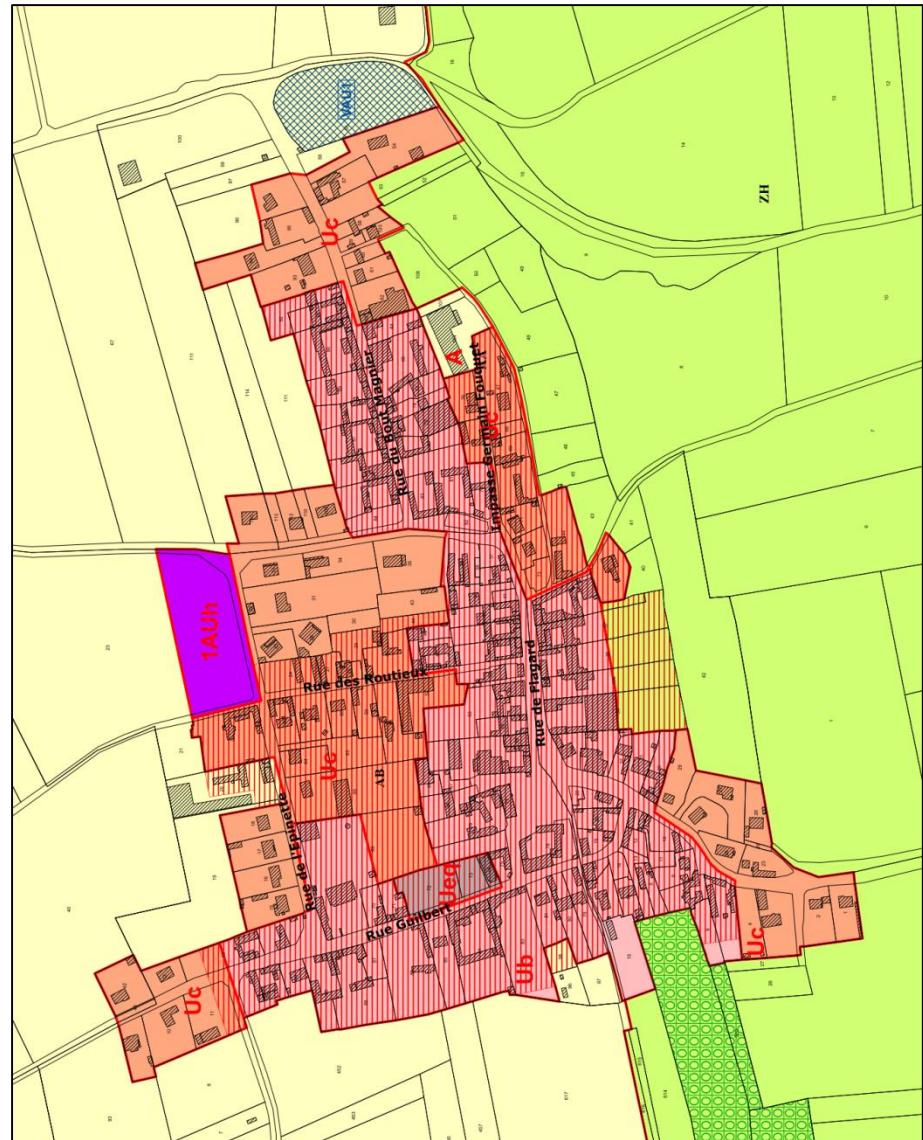
L'objectif des OAP patrimoniales est, **sur certains secteurs particulièrement intéressants, de compléter le règlement par des prescriptions et recommandations supplémentaires**, qui s'appliqueront de manière **plus souple** (rapport de compatibilité).

- **Composition de l'OAP :**

- **Description du secteur** : elle met l'accent sur les éléments qui rendent le site remarquable. Elle doit permettre de sensibiliser les porteurs de projets sur les caractéristiques du site avec lesquelles il faut composer.

- **Prescription et recommandations** : elles doivent permettre aux projets de s'inscrire harmonieusement dans l'existant.

- Situation dans le règlement graphique

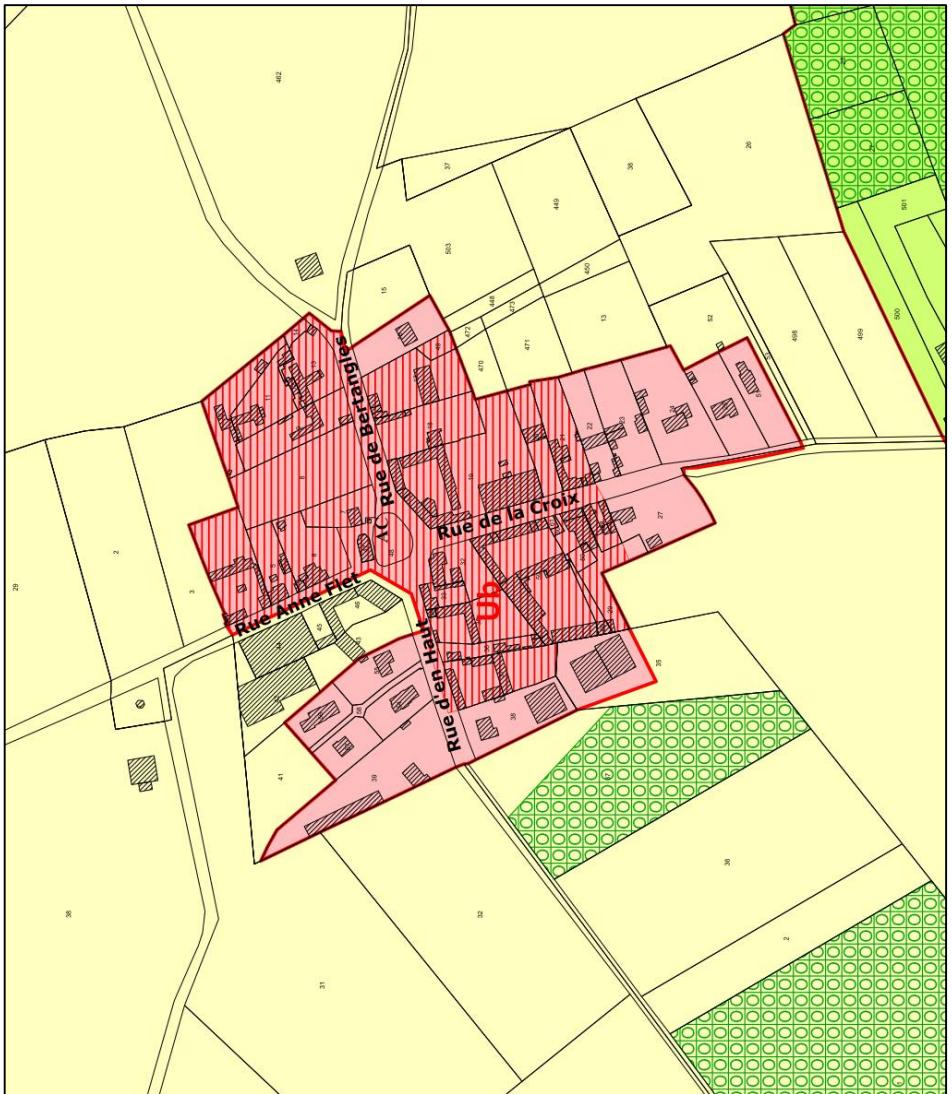


Cette Orientation d'aménagement et de programmation patrimoniale s'étend sur le cœur de bourg de Vaux-en-Amiénois. Seules les extensions les plus récentes, réalisées aux extrémités du village ne sont pas concernées.

Ce secteur est majoritairement classé en zone Ub dans le règlement graphique. Certaines parties sont classées en UC, en Ueq, voire en A.

- Situation dans le règlement graphique

Elle s'étend également sur le hameau de Frémont : seuls sont exclues les extensions les plus récentes, et deux exploitations agricoles.



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un village picard typique

Vue de la place de Vaux-en-Amiénois



Vue du Hameau de Frémont



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un village picard typique

Ces sites présentent plusieurs traits identitaires des villages picards. Le premier, est une **présence importantes de fermes et maisons traditionnelles picardes** (voir page suivante).

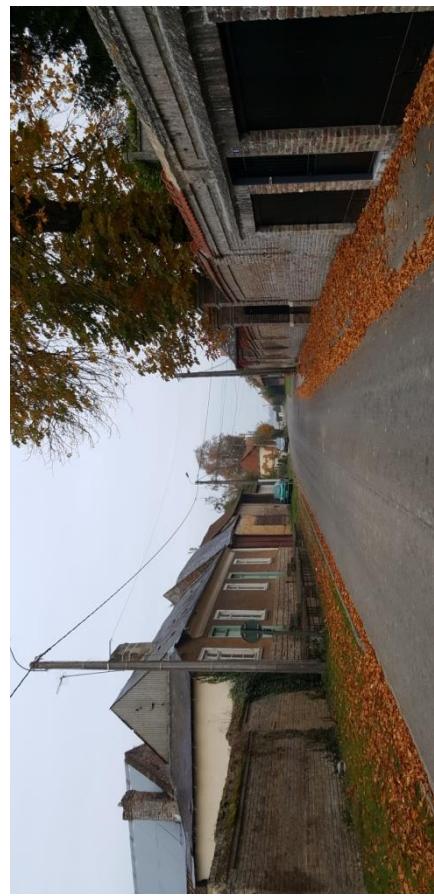
D'autre part, les habitations, les dépendances ou les clôtures forment une **continuité visuelle** de part et d'autre de la rue, qui rend l'**espace particulièrementisible**, et qui crée une **ambiance caractéristique des villages picards.**

Rue du Bout Magnier et rue Flagard, cette continuité est principalement assurée par des constructions, ce qui leur confère un aspect minéral. Dans les autres rues, on observe une alternance entre clôtures et constructions.

Rue du Bout Magnier



Rue Guillert



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur

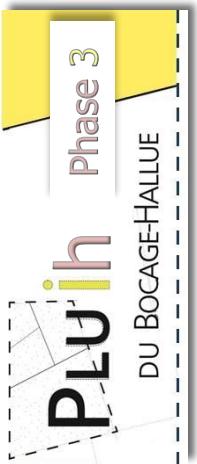
Les fermes à plan carré avec dépendance à l'avant, et logement à l'arrière, sont des marqueurs de l'identité picarde. Elles sont particulièrement nombreuses à Vaux-en-Amiénois. Ces bâtisses étaient traditionnellement en torchis, en bois, ou en briques. Certaines sont en bon état, d'autres sont abimées ou ont été modifiées au fil des rénovations.

Exemples de fermes picardes en bon état



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur



Exemples de fermes picardes en mauvais état ou modifiées



Description du site

Vaux-en-Amiénois

Description du secteur

Le site comprend également quelques maisons traditionnelles en briques (seule, ou alliée à un second matériau) avec une toiture d'ardoise ou de tuiles.

Description du site



Exemples de maisons traditionnelles



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur

L'espace public est également caractéristique des villages picards, avec le long des rues des bandes enherbées ou plantées.

D'un point de vue paysager, la verdure de cette bande contrebalance l'aspect minéral de la rue et du bâti, ce qui participe à créer une **ambiance champêtre au sein du village.**

Bandes enherbées rue de l'Epinette



Ces bandes ne sont pas présentes dans toutes les rues, et sont de largeur diverses. La bande la plus large et la plus visible se trouve le long du bord Sud de la rue de Flagard. Elle également bien marquée rue de l'Epinette, et d'un côté de la rue Guibert. Elle est plus étroite rue des Routieux. Dans le hameau de Frémont, ces bandes ont partiellement disparu.

Bandes enherbées rue de Flagard



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur



La commune compte également plusieurs mares, qui contribuent à l'ambiance champêtre des lieux. On en trouve deux dans le village de Vaux-en-Amiénois, et une au sein du hameau de Frémont.

Vaux-en-Amiénois comprend 2 espaces verts, qui contribuent également à ce caractère champêtre.



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un patrimoine bâti authentique

Le site comprend plusieurs éléments de patrimoine remarquables, qui participent à son identité. Ces éléments sont : l'église, la chapelle de Frémont, la mairie-école, une ferme remarquable, et une maison de maître.

L'église Saint-Firmin est située au cœur du village. Elle se compose d'une nef du 16^e siècle et d'un chœur du 17^e siècle.



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : un patrimoine bâti authentique



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur

Maison de maître remarquable située rue Guibert. Elle se distingue notamment par son pigeonnier, et par une belle façade, richement ornée.



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur

La mairie-école est un bâtiment en briques, érigé à la fin du XIXème siècle.

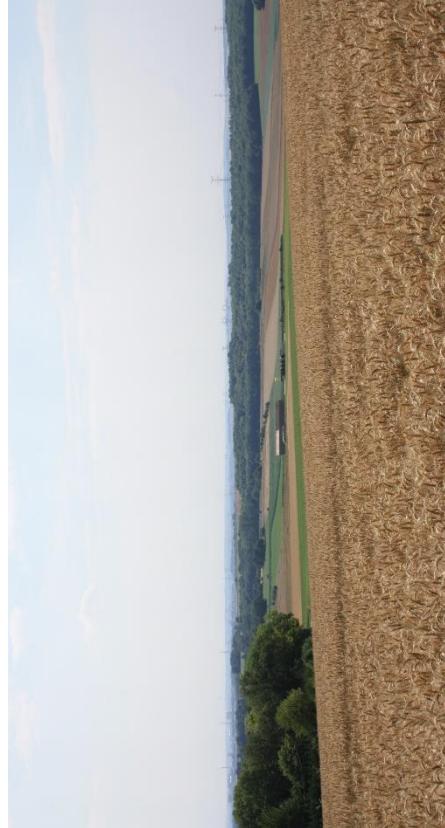


Ferme à plan carré qui se distingue par sa taille, son emplacement (rue Guillet, dans le cœur du village), et son architecture (torchis avec soubassement briques)



- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : **particularités du hameau de Frémont**

Vue observée à la sortie de Frémont (rue de la Croix)



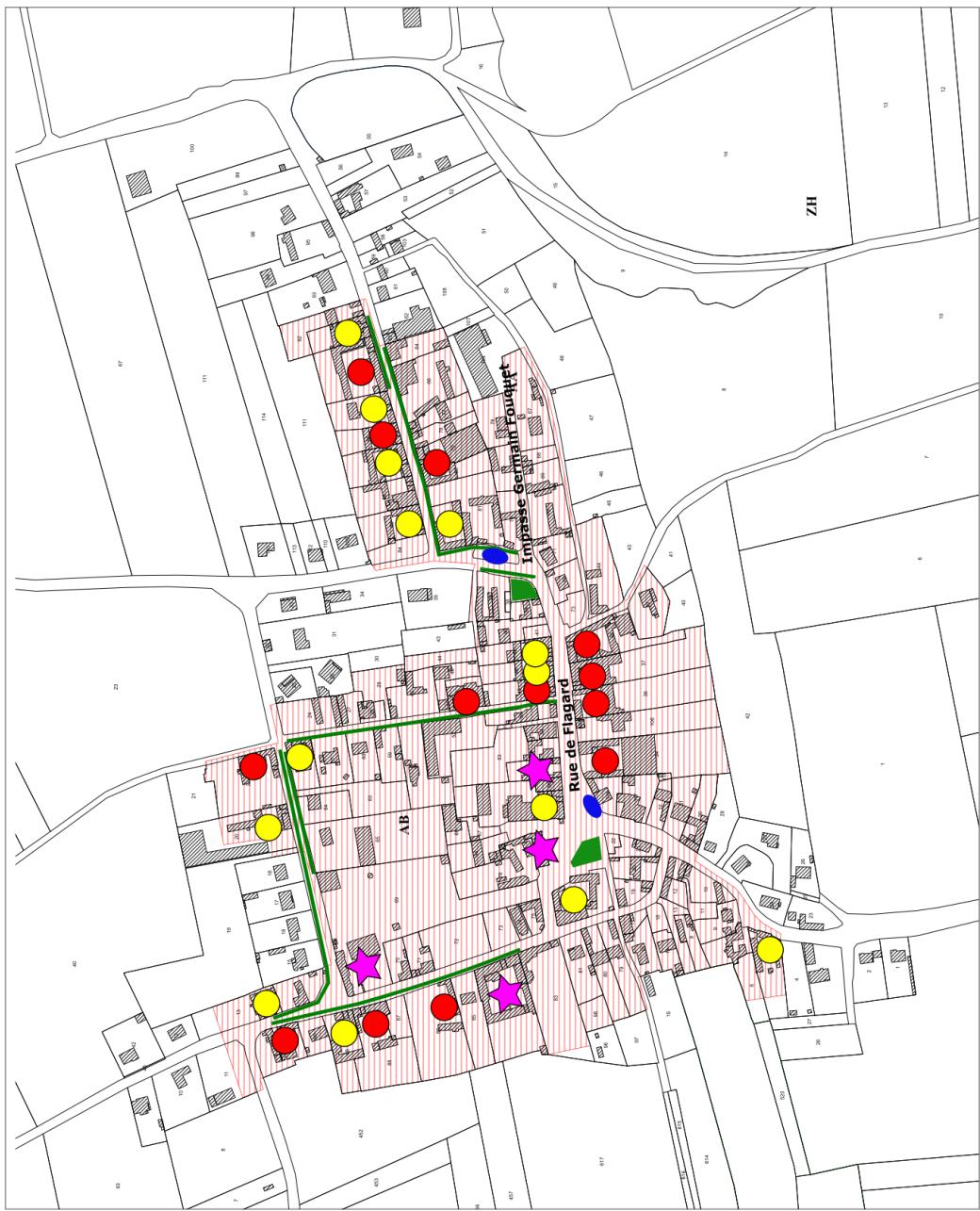
Frémont présente de nombreuses caractéristiques communes avec le village de Vaux-en-Amiénois, avec une architecture (fermes à plan carré, usage de la brique, du torchis etc...) et une organisation urbaine (alignement des façades, bandes enherbées) typiquement picarde.

Rue de Bertangles



En revanche, ce hameau se distingue par sa position topographique : en effet, il est installé sur un point haut, et bénéficie de belles ouvertures visuelles sur la campagne environnante. Cette ouverture a été partiellement bouchée rue de Bertangles par la construction d'une maison dans l'axe de la rue.

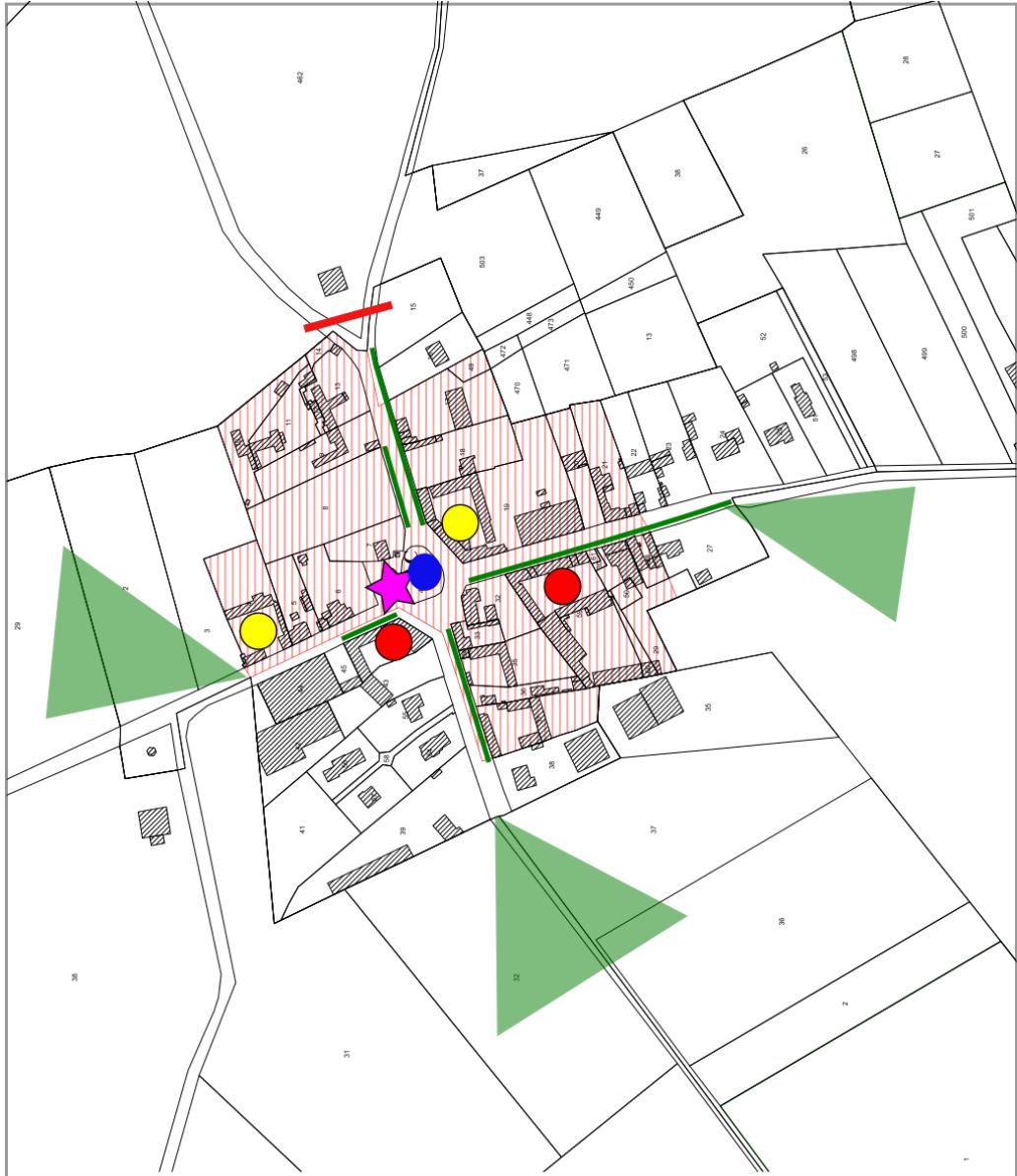
- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



Vaux-en-Amiénois

Description du secteur

- Identité urbaine, patrimoniale et paysagère : schéma de synthèse



- Contour de l'OAP
- Patrimoine bâti remarquable
- Bandes enherbées
- Construction traditionnelles en bon état
- Constructions traditionnelles en mauvais état ou modifiées
- Mare
- Ouvertures visuelles vers la campagne
- Vue obstruée par une construction

Prescription n°1 – préserver les bandes enherbées

Certaines rues concernées par l'OAP sont encadrées des bandes enherbées (voir schéma de synthèse), qui doivent être préservées.

A l'entrée des parcelles, les bandes recouvertes d'un matériau minéral pour le passage des véhicules ne dépasseront pas 4 m pour les habitations, et 5 m pour les fermes (où passent des engins agricoles).

*Bandes enherbées rue
de l'Epinette*



Bandes où la végétation domine visuellement

Prescription n°2 – préserver la continuité du bâti ou des clôtures

Afin de préserver la structure de l'espace urbain, la continuité du bâti sera assurée soit par les constructions principales, soit par des dépendances, soit par des clôtures.

Les clôtures intégreront obligatoirement une composante minérale : mur, ou muret. Cette composante pourra être complétée par du végétal.

Rue du Bout Magnier, et rue de Flagard, la composante minérale devra être prédominante.

Exemple de front bâti continu, et de continuité non assurée rue de Flagard



Prescription n°3 – adapter les volumes au contexte

Des volumes simples, et une implantation parallèle à la voie seront adoptés.

D'autres implantations pourront être autorisées afin de maximiser l'efficacité énergétique des constructions. Dans ce cas, le traitement des clôtures devra assurer la continuité du bâti, et la cohérence visuelle de la nouvelle construction avec les constructions voisines.

Le niveau maximum atteint par les construction sera **Rez-de-Chaussée + Combles, sauf si une construction voisine dépasse déjà ce niveau.**



Exemples de constructions dont la forme et l'implantation contrastent avec leur environnement

Prescription n°4 – protéger le patrimoine bâti existant

Voir la fiche patrimoine de la commune de Vaux-en-Amiénois

Prescription n°5 – préserver les mares

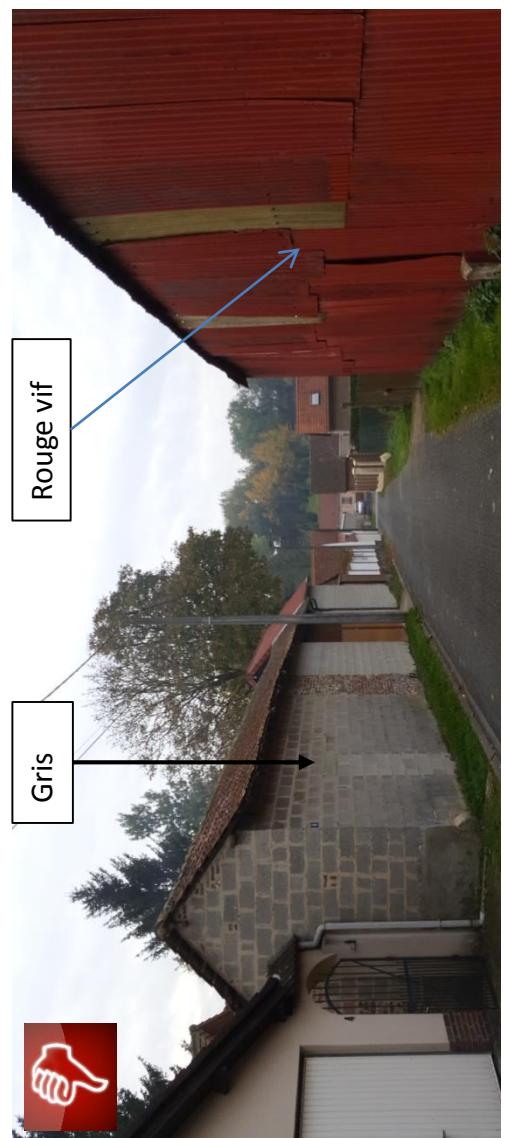
Les trois mares seront préservées

Recommandation n°1 – favoriser la cohérence du bâti via les matériaux de constructions

- **Toitures** : l'usage de l'ardoise, de la tuile rouge ou orangée, ou de matériaux d'aspect similaire est recommandé. La tôle et les matériaux métalliques sont déconseillés.
- **Façades et pignons** : l'utilisation de la brique rouge, associée à un second matériau (torchis, enduit par exemple) plus clair, est conseillée.
Pour ce second matériaux, le blanc, le gris, les couleurs vives, qui contrastent avec leur environnement, sont déconseillées. **L'usage de la couleur ocre est conseillé.**
- **Dans le cas des constructions en torchis, ou couvertes d'un clin de bois traditionnel, il est recommandé d'entretenir ces bâtiments avec la même technique de construction.** L'usage de la tôle est déconseillé.
- **Murs et murets de clôtures** : l'usage de la brique, éventuellement avec un matériau plus clair, est recommandé. Le blanc, le gris, les couleurs vives, qui contrastent avec leur environnement, sont déconseillées. **L'usage de couleurs allant du rouge brique à l'ocre est conseillé.**

Vaux-en-Amiénois

Recommandations



Recommandation n°2 – soigner l'aspect des entrées de parcelles

A l'entrée des parcelles, l'herbe est remplacée par un matériau minéral (gravier, pavés, voire ou enrobé).

Il est recommandé d'utiliser un matériau de teinte grise. Le gazon renforcé est également conseillé. Les teintes de rouges sont déconseillées.

Les pavés de grès et les graviers présentent les meilleures qualités esthétiques, mais l'enrobé sur une bande de largeur modérée peut également être utilisé.

Dans le but de favoriser la cohérence des entrées, il est conseillé d'utiliser un matériau similaire à celui d'au moins une parcelle voisine

